

Étude de faisabilité

« Coûts sociaux engendrés par l'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental »

Étude réalisée sur mandat de la Fondation KidsToo, Porrentruy

Daniela Gloor et Hanna Meier

Sociologues, docteurs phil.

Schznach-Dorf, le 20 octobre 2022

Table des matières

1	Situation initiale, mission et but de l'étude	3
2	Méthodologie de l'étude de faisabilité	3
2.1	Recherche documentaire internationale	3
2.2	Examen de la situation en Suisse	4
2.3	Analyse et rapport.....	4
3	Etat des lieux dans le domaine étudié	5
3.1	Résultats de la recherche documentaire internationale.....	5
3.2	Situation en Suisse : informations, données et matériaux	12
	a) Conséquences chez les enfants.....	12
	b) Soutien professionnel/institutionnel pour les enfants concernés.....	13
	c) Niveau politique	15
	d) Chiffres sur le nombre d'enfants concernés	18
	e) Coûts engendrés.....	21
4	Conclusions et recommandations	22
4.1	Modèle visant à déterminer les différentes origines des coûts.....	22
4.2	Est-il possible de réaliser une étude sur les coûts ?.....	24
	1) Étude rétrospective sur les coûts des interventions précoces des services spécialisés	26
	2) Calculs représentatifs des coûts sur la base de cas individuels	26
	3) Recherche prospective : occurrence et coûts dans les différents champs d'intervention... ..	27
	4) Estimation des coûts à partir d'études de prévalence en matière de santé (approche descendante (<i>top-down</i>)).....	28
	5) Micro-étude : coûts en matière de droit de visite/garde, de réglementations et d'application.....	28
	6) Étude de budgétisation	29
5	Expert·e·s interrogé·e·s	34
6	Références.....	35

1 Situation initiale, mission et but de l'étude

La Fondation KidsToo, créée en 2021, s'engage dans le domaine complexe de la violence dans les relations de couple en accordant une importance particulière aux enfants concernés par cette violence. Le but de la fondation est de soutenir les professionnels qui interviennent ou apportent une aide en cas de violence domestique par des actions de sensibilisation et d'information ainsi qu'en favorisant la recherche et la formation continue en matière de violence au sein du couple et de son impact sur les enfants. À cette fin, la fondation participe à des projets, des recherches, des formations continues et des publications traitant de la situation des enfants et des effets de la violence au sein du couple. Elle peut aussi initier et financer des activités allant en ce sens.

La fondation constate qu'en Suisse, il manque partiellement de connaissances de base sur les aspects spécifiques aux enfants. On ignore notamment quels sont les coûts générés de manière spécifique par les mesures et les aides apportées aux enfants exposés à la violence au sein du couple, à combien ils se montent et quels sont les autres coûts occasionnés. L'étude sur les coûts de la violence dans les relations de couple publiée en 2013 (Flidner *et al.*, 2013) ne mentionne pratiquement pas les coûts se rapportant aux enfants, les données à ce propos faisant défaut à l'époque.

La Fondation KidsToo souhaite combler cette lacune et lancer une étude sur les coûts se rapportant aux enfants en cas de violence au sein du couple.

Comme première étape d'une étude sur les coûts, le bureau Social Insight für Forschung, Evaluation und Beratung réalise une étude de faisabilité afin de déterminer dans quelle mesure les bases de données et informations actuellement disponibles en Suisse permettent une première analyse des coûts se rapportant aux enfants.

2 Méthodologie de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité utilise un mélange d'approches méthodologiques diverses et complémentaires.

2.1 Recherche documentaire internationale

La recherche documentaire internationale a porté sur les questions suivantes :

- Quelles sont les études, internationales et nationales, réalisées sur ce thème ? Quelles sont leurs conclusions ?
- Où et dans quels domaines des coûts se rapportant spécifiquement aux enfants sont-ils générés ?

Méthodologie :

- Une recherche documentaire a été réalisée pour faire le point sur l'état actuel de la recherche. L'accent a été mis sur les études nationales, européennes/internationales et sur les études réalisées par des organisations internationales. Le soutien de chercheurs et chercheuses contactés par e-mail ou par téléphone dans le cadre de cette recherche bibliographique a par ailleurs permis de trouver des documents pertinents.
- Il s'agissait de déterminer a) s'il existe des études sur les coûts de la violence dans la relation de couple spécifiquement axées sur les enfants, b) sous quelle forme les coûts se rapportant

aux enfants sont pris en compte dans les études sur les coûts de la violence au sein du couple, et c) si d'autres études pertinentes sont disponibles dans ce domaine.

- La pertinence et l'applicabilité de ces études pour la réalisation d'une étude sur les coûts en Suisse ont été évaluées.

2.2 Examen de la situation en Suisse

Questions sur la situation prévalant en Suisse :

- Quelle est la situation en Suisse en ce qui concerne une étude sur les coûts de la violence dans le couple parental en mettant l'accent sur les enfants ? Quelles sont d'une part les possibilités et d'autre part les difficultés de réaliser une telle étude ? Quels sont les intérêts en jeu, qui sont les parties prenantes et quelles sont les réflexions stratégiques ?
- Comment les données relatives aux enfants sont-elles collectées dans les différents domaines concernés ? Qu'en est-il de la qualité et de l'accessibilité actuelle des données, quelles sont les statistiques disponibles ? Existe-t-il des études/données représentatives qui pourraient servir de base ou fournir des enseignements pour une étude sur les coûts ?

Méthodologie :

- Des expert·e·s des trois domaines suivants ont été désigné·e·s : a) spécialistes du terrain et représentants d'associations de praticien·ne·s, b) spécialistes du domaine étatique, de l'administration et des autorités ainsi que c) spécialistes des milieux scientifiques et de la recherche (cf. annexe : chap. 5).
- Les expert·e·s ont été informé·e·s par e-mail et sollicité·e·s pour un entretien. Les expert·e·s ont reçu en même temps que l'e-mail une brève information sur l'étude de faisabilité (deux pages).
- Dans la plupart des cas, les entretiens ont eu lieu par téléphone (env. 30 à 70 min ; avec prise de notes manuscrites puis transcription). Un échange d'e-mails a parfois complété l'entretien, et, dans certains cas, l'entretien s'est exclusivement déroulé par e-mail.
- Thèmes des entretiens : informations essentielles pour une étude sur les coûts ; principaux problèmes/conséquences/domaines de coûts ; données disponibles, possibles sources de données/statistiques et difficultés/possibilités en matière de collecte de données ; conséquences à court/moyen/long terme, intégration des conséquences et des coûts dans un modèle, commentaires sur le modèle développé à titre provisoire ; disciplines/domaines spécialisés/expériences en vue d'une étude ; réflexions stratégiques en vue d'une étude ; divers autres thèmes.

2.3 Analyse et rapport

Questions : Quels résultats ressortent de la recherche documentaire, des entretiens avec les expert·e·s et des autres contacts avec des praticien·ne·s en Suisse ? Quelles sont les possibilités envisageables pour la réalisation d'une étude sur les coûts de l'exposition des enfants à la violence au sein du couple ?

Méthodologie :

- Les résultats (recherche documentaire et situation/pratique en Suisse) ont été évalués, résumés et examinés quant à leur signification et leur applicabilité pour la réalisation d'une étude sur les coûts.
- Il est répondu à la question de la faisabilité d'une étude sur les coûts pour la Suisse et différentes variantes d'études sur les coûts sont esquissées.
- Le présent rapport documente les travaux de Social Insight pour l'étude de faisabilité.

Nos vifs remerciements vont aux expert·e·s qui ont eu l'amabilité d'échanger avec nous et de nous fournir de précieuses informations.

3 Etat des lieux dans le domaine étudié

3.1 Résultats de la recherche documentaire internationale

Pour la présente étude, une recherche documentaire a été effectuée en anglais, en allemand et en français. Les termes de recherche suivants ont été utilisés de manière combinée lors de la recherche documentaire :

- *costs, economic costs*, coût des violences au sein du couple, coûts liés aux enfants, *Kosten*
- *häusliche Gewaltexposition in der Kindheit, child(hood) exposure to intimate partner violence (IPV), domestic violence*, exposition durant l'enfance
- *häuslicher Gewalt, d. h. elterlicher Paargewalt, ausgesetzte Kinder*
- *Miterleben von Gewalt in intimen Paarbeziehungen durch die Kinder, Mitbetroffenheit*
- *Violence against Women (VAW), Intimate Partner Violence (IPV), Gender-based Violence (GBV), Domestic Violence (DV)*, etc.

Par ailleurs, une enquête par e-mail a été réalisée auprès de l'*European Network on Gender and Violence (ENGV)* en vue de trouver des travaux de recherche et des publications sur le thème des « *economic costs of child exposure to intimate partner violence* ».

Au total, une cinquantaine d'études, provenant majoritairement de la recherche documentaire et publiées entre 2011 et 2022, ont été rassemblées. Après un premier examen, une trentaine de travaux ont été analysés de manière plus approfondie en fonction de la question posée. Les travaux ont ensuite été classés en quatre groupes thématiques traitant – de manière complète ou partielle – le thème des coûts se rapportant aux enfants en cas de violence dans la relation de couple.

Les groupes thématiques sont définis comme suit :

- 1) Études sur les coûts se rapportant aux enfants en cas de violence au sein du couple (concordance exacte),
- 2) Études sur les coûts en cas de violence au sein du couple et/ou de violence domestique, parfois aussi avec des données relatives aux enfants,
- 3) Études sur l'exposition des enfants à la violence au sein du couple (*Children's Exposure to IPV*), incluant les conséquences de la violence, mais sans calculs des coûts,
- 4) Études sur les coûts en cas de violence à l'égard des enfants, d'actes de violence extrafamiliaux et domestiques, toutefois *sans* violence au sein du couple parental.

ad 1) Études sur les coûts se rapportant aux enfants

La recherche effectuée ne met en évidence qu'un petit nombre d'études consacrées à ce sujet au sens strict, en l'occurrence les coûts se rapportant aux enfants en cas de violence au sein du couple parental. Il s'agit en tout et pour tout de cinq travaux. Ils ont été publiés entre 2014 et 2019 et proviennent de Grande-Bretagne (Pro Bono Economics, 2018 et 2019), des États-Unis (Holmes *et al.*, 2017a, 2017b, 2018 ; Case Western Reserve University, 2018), de France (Albagly *et al.*, 2014 ; Cavalin, 2016), d'Australie (KPMG Australia, 2016a, 2016b) et du Canada (Andresen, Linning, 2014). À l'exception de l'étude américaine qui ne concerne qu'un seul État fédéral, les autres études sont des études nationales, ayant calculé des chiffres pour le pays en question. Selon la recherche effectuée, il n'existe pas de méta-étude sur le sujet des coûts se rapportant aux enfants.

Grande-Bretagne, étude Hestia (2018/2019)

Publication(s)

Titre 1: On the Sidelines, The Economic and Personal Cost of Childhood Exposure to Domestic Violence.

Auteur·e·s : Pro Bono Economics (empowering the social sector through economics) and Hestia (provider of domestic abuse refuges in London)

Année: 2019

Pages: 8 pages

Titre 2: The economic cost from childhood exposure to severe domestic violence. Technical report prepared for Hestia in association with Jon Franklin

Auteur·e·s : Pro Bono Economics (empowering the social sector through economics) and Hestia (provider of domestic abuse refuges in London)

Année : 2018

Pages : 19 pages

But/sujet de l'étude

Hestia a chargé l'organisation *Pro Bono Economics* d'étudier les coûts à long terme pour les contribuables britanniques occasionnés par le recours supplémentaire à des services publics par des enfants exposés à la violence domestique.

Domaines examinés

Coûts de l'éducation (*Educational Costs*), coûts d'entretien et d'hébergement (*Foster and Residential Costs*), coûts de santé et d'aide sociale pour les adultes (*Health and Adult Social Care Costs*), coûts de la criminalité (*Crime Costs*).

Chiffres/résultats

– 500 000 enfants ont été témoins d'actes de violence domestique grave en Grande-Bretagne (*witnessed*) (2019, p. 3).

– Il en résulte : entre 35 000 et 100 000 enfants atteints de troubles du comportement et d'hyperactivité (*ibid.*).

– Le coût à long terme pour les contribuables de l'aide apportée à ces enfants jusqu'à l'âge de 28 ans est de l'ordre de 0,5 à 1,4 milliard de livres (*ibid.*).

– Cela représente pour les contribuables un coût de 1000 à 2900 livres par enfant exposé à la violence domestique (*ibid.*).

États-Unis, étude Ohio, Holmes *et al.* (2017/2018)

Publication(s)

- Titre 1:** Economic Burden of Child Exposure to Intimate Partner Violence in the United States.
- Auteur·e·s : Megan R. Holmes, Francisca G. C. Richter, Mark E. Votruba, Kristen A. Berg, Anna E. Bender
- Année: 2018
- Pages: 11 pages
- Titre 2:** Exposure to domestic violence costs US government \$55 billion each year. Exposure to domestic violence carries long-term consequences for both children and society (press release).
- Auteur·e·s : Case Western Reserve University, Science News from research organizations
- Année: 2018
- Pages: 4 pages
- Titre 3:** Impact of domestic violence exposure: Recommendations to better serve Ohio's children. Research Methodology.
- Auteur·e·s : Megan R. Holmes *et al.*, Case Western Reserve university.
- Année: 2017a
- Pages: 18 pages
- Titre 4:** Impact of domestic violence exposure: Recommendations to better serve Ohio's children (full paper).
- Auteur·e·s : Megan R. Holmes *et al.*, Case Western Reserve University
- Année : 2017b
- Pages : 76 pages

But/sujet de l'étude

Recherche portant sur la charge économique (*economic burden*) liée aux conséquences sur les enfants de la violence au sein du couple parental (*IPV-exposure*).

Domaines examinés

Dépenses de santé (*healthcare spending*), comportement criminel (*criminal behavior*) et productivité sur le marché du travail (*labor market productivity*).

Chiffres/résultats

- Lorsqu'un enfant exposé à la violence domestique atteint l'âge de 64 ans, le coût moyen pour l'économie nationale tout au long de sa vie s'élève à près de 50 000 dollars (Holmes *et al.*, 2018, sans pagination).
- Soins de santé : impact estimé de la violence domestique sur le recours à des soins hospitaliers et à des services médicaux et cliniques --> au moins 11 042 dollars d'augmentation des coûts médicaux (ibid.).
- Criminalité : impact estimé de l'exposition à la violence domestique sur la probabilité de commettre des crimes violents au cours de sa vie : meurtre, viol/agression sexuelle, lésions corporelles graves, vol qualifié --> au moins 13 922 dollars de coûts liés à des actes criminels violents (ibid.).
- Productivité : l'impact de la violence domestique sur la productivité est lié à sa relation avec un niveau d'éducation inférieur. En estimant l'influence de l'éducation sur le revenu des travailleurs, l'étude a calculé la perte de revenu attendue en lien avec l'exposition à la violence domestique --> au moins 25 531 dollars de perte de productivité (ibid.).

France, Cavalin et al. (2014/2016)

Titre 1 : Estimation du coût des violences au sein du couple et de leur incidence sur les enfants en France en 2012. Synthèse de la troisième étude française de chiffrage.

Auteur-e-s : Catherine Cavalin, Maïté Albagly, Claude Mugnier, Marc Nectoux, avec la collaboration de Claire Bauduin, Centre d'études européennes, Sciences Po, Paris, France.

Année : 2016

Pages : 9 pages

Titre 2 Étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France en 2012. Rapport final de l'étude.

Auteur-e-s : Maïté Albagly, Catherine Cavalin, Claude Mugnier et Marc Nectoux

Année : 2014

Pages : 103 pages

But/sujet de l'étude

Le coût des violences au sein du couple et de leurs conséquences sur les enfants a été calculé pour l'année 2012 en France. Selon les auteur-e-s, l'étude doit contribuer à faire des violences interpersonnelles une question de santé publique.

Domaines examinés

Les lacunes en ce qui concerne les enfants sont très importantes. Seuls deux postes ont pu être retenus : les coûts directs associés à l'accueil et à l'accompagnement des enfants par l'aide sociale à l'enfance, et les coûts indirects se traduisant par des décès prématurés.

Chiffres/résultats

– Pour l'année 2012, le montant de 422 250 000 euros a été calculé en lien avec les enfants concernés (2016, p. 394).

Le montant pour l'année 2012 se compose de :

– coûts directs : dépenses pour l'accueil et l'accompagnement (ASE : aide sociale à l'enfance) : 347 250 000 euros (2016, p. 394),

– coûts indirects liés aux décès prématurés d'enfants : 70 000 000 euros (2016, p. 394).

Australie, étude KPMG (2016)

Titre 1: The cost of violence against women and their children in Australia. [Short Version:] This Final Report has been prepared for the Department of Social Services.

Auteur-e-s : KPMG Australie

Année: 2016a

Pages : 18 pages

Titre 2: The cost of violence against women and their children in Australia. Final Detailed Report. This Final Detailed Report has been prepared for the Department of Social Services.

Auteur-e-s : KPMG Australie

Année: 2016b

Pages : 119 pages

But/sujet de l'étude

L'étude examine les coûts de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants ; les coûts se rapportant aux enfants sont présentés séparément. Selon les auteur-e-s, le gouvernement australien utilise cet examen des coûts totaux comme base pour la mise en œuvre du plan national 2010–2022 de réduction de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants.

Domaines examinés

Les lacunes en ce qui concerne les enfants sont très importantes. Les postes suivants ont pu être calculés en ce qui concerne les enfants : coûts de pédagogie curative/éducation spécialisée et des changements d'école, coûts de la protection de l'enfant et de la prise en charge extrafamiliale ainsi que coûts de la future criminalité à l'adolescence et à l'âge adulte (2016b, p. 104).

Chiffres/résultats

- Selon les estimations de l'étude, l'impact de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants sur les représentants de la deuxième génération, c'est-à-dire les enfants concernés, coûte à l'économie australienne 333 millions de dollars australiens (2016b, p. 12).
- Sur la base de la prévalence en 2012, KPMG estime le coût global de la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants en Australie à 22 milliards de dollars australiens pour la période 2015-16 (2016b, p. 11).

Canada, Andresen et Linning (2014)

Titre 1: Beginning to understand the economic costs of children's exposure to intimate partner violence. In: *International Journal of Child, Youth and Family Studies* (2014) 5(4): 588–608.

Auteur-e-s : Martin A. Andresen and Shannon J. Linning

Année : 2014

Pages : 21 pages

But/sujet de l'étude

Selon les auteurs, le phénomène '*childhood exposure to intimate partner violence (IPV)*' est certes bien documenté s'agissant de ses conséquences, mais les coûts qu'il engendre sont encore peu connus à ce jour. L'étude tente pour la première fois de réaliser pour le Canada une estimation économique des coûts résultant de l'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental.

Domaines examinés

Le calcul des coûts économiques repose sur les éléments suivants : (a) nombre d'enfants concernés par l'IPV, (b) taux de base des atteintes chez les enfants, (c) facteur menant à un risque accru suite à l'exposition à l'IPV, et (d) coûts liés à une conséquence. Dans la mesure où des données étaient disponibles à leur sujet, les atteintes suivantes ont pu être examinées (p. 595) : troubles du sommeil, asthme, maux de tête fréquents, consommation de tabac, d'alcool ou de drogue, grossesse précoce/non désirée, tentative de suicide, troubles de la parole, pauvreté infantile.

Chiffres/résultats

- Selon cette étude, environ 125 000 enfants sont chaque année de nouvelles victimes de la violence au sein du couple au Canada. Les atteintes susmentionnées engendrent pour la société des coûts économiques annuels de 759 millions de dollars canadiens pour cette seule cohorte d'enfants (p. 588).

ad 2) Études sur les coûts de la violence à l'égard des femmes

Plusieurs études sont désormais disponibles sur le thème des coûts de la violence à l'égard des femmes. 13 études ont été identifiées pour la période 2010 – 2022. Neuf études ont été réalisées dans un contexte national : Irlande (Safeireland, 2021), Grande-Bretagne (Oliver *et al.*, 2019), États-Unis (Institute for Women's Policy Research, 2017), Grande-Bretagne (Ashe *et al.*, 2016), Nouvelle-Zélande (Kahui, Snively, 2014), Suisse (Fliedner *et al.*, 2013), Canada (Zang *et al.*, 2012), États-Unis (Carrell, Hoekstra, 2012) et Suède (Häger Glenngård, Steen Carlsson, Berglund, 2011). Deux études concernaient plusieurs pays : l'une portait sur 18 pays d'Afrique subsaharienne (Ouedraogo, Stenzel,

2021) et l'autre, réalisée par la Banque mondiale, sur neuf pays dans les cinq continents (Duvvury *et al.*, 2013).

En outre, deux méta-études ont déjà été réalisées sur le thème des coûts de la violence à l'égard des femmes : la première méta-étude a été lancée par le Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, 2014) et l'autre par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, une agence de l'Union européenne (EIGE, 2021a, 2021b).

Les études nationales et les méta-études mentionnées sont en mesure de fournir des informations sur les coûts sociaux de la violence à l'égard des adultes. Les enfants exposés à cette violence sont parfois mentionnés, mais les coûts sociaux engendrés ne sont pas chiffrés séparément ou alors pas complètement.

ad 3) Études sur les conséquences chez les enfants de la violence au sein du couple parental

Le thème des conséquences pour les enfants de la violence au sein du couple parental est important pour la présente étude de faisabilité dans la mesure où des études à ce sujet indiquent où et quand des conséquences (et/ou des coûts) apparaissent parce qu'un enfant est (a été) témoin de la violence du père à l'égard de la mère, de la mère à l'égard du père ou au sein d'une autre forme de partenariat parental. La recherche effectuée dans ce domaine n'est pas exhaustive, car les études ne mettent pas l'accent sur la question des coûts. Deux travaux récents ont été pris en compte : une méta-analyse des études disponibles (Howarth, 2021) ainsi qu'un travail réalisé aux États-Unis (Carlson *et al.*, 2019). Les deux publications mettent l'accent sur les conséquences à court terme pour les enfants.

ad 4) Études sur les coûts de la violence envers les enfants, aussi dans un contexte extrafamilial

Ce groupe d'études comprend des travaux incluant des analyses des coûts occasionnés par la violence vécue par les enfants en général ainsi que par les atteintes à leur bien-être, donc pas spécifiquement suite à l'exposition à la violence au sein du couple parental. Des travaux récents ont été recensés : une étude européenne (Hughes *et al.*, 2021), une étude britannique (Conti *et al.*, 2021) ainsi qu'un travail australien (Deloitte Access Economics, 2019). On citera également une étude allemande qui porte essentiellement sur les abus sexuels et qui en a notamment calculé les coûts pour l'Allemagne (Jud *et al.*, 2016).¹

Dans ce domaine, la recherche menée n'est pas non plus exhaustive, car il ne s'agit pas du thème central de la présente étude de faisabilité.

¹ Selon Jud *et al.* (2016, p. 58), il existe d'autres études sur les coûts consécutifs à la maltraitance : aux États-Unis, au Canada, en Asie orientale et dans la région Pacifique, l'Australie et l'Allemagne, ceci pour les années 2003–2015.

3.2 Situation en Suisse : informations, données et matériaux

La recherche documentaire et les entretiens menés avec des expert·e·s en Suisse sur le thème des coûts se rapportant aux enfants en cas de violence au sein du couple parental laissent apparaître différents thèmes et aspects. Il ressort clairement que la thématique des enfants exposés à la violence au sein du couple parental a gagné en importance en Suisse ces dernières années, passant d'une approche plutôt hésitante à un intérêt toujours plus affirmé. L'augmentation du nombre de travaux de qualification dans les hautes écoles et les universités, le nombre croissant de projets concrets et de consultations/thérapies spécialisées qui proposent une aide aux enfants concernés, sans oublier les interventions, feuilles de route, etc. au niveau politique en sont les signes probants. Par ailleurs, de nouvelles activités sont initiées grâce aux aides financières de la Confédération pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, aides qui sont mises à disposition depuis le 1^{er} janvier 2021 pour des mesures de prévention ainsi que pour la coordination et la mise en réseau des acteur·trice·s et qui ont vu le jour suite à la ratification par la Suisse de la Convention d'Istanbul.²

Nous signalons ci-après quelques activités et travaux actuels abordant le sujet des enfants exposés à la violence domestique et distinguons cinq priorités thématiques.

a) Conséquences chez les enfants

Ces dernières années, plusieurs publications parues en Suisse mettent en évidence, sous différentes perspectives, les multiples conséquences pouvant survenir chez les enfants témoins de violence au sein du couple parental.³ En Suisse, l'article de Schär (*in* : von Fellenberg, Jurt, 2015, p. 19-52, notamment à partir de la p. 30) ainsi que la feuille d'information B3 « La violence domestique à l'encontre des enfants et des adolescents » du Bureau fédéral de l'égalité (2020) offrent une vue d'ensemble avec une bibliographie détaillée. Dans son article, l'équipe de recherche médico-psychiatrique du Centre hospitalier universitaire vaudois à Lausanne présente clairement les conséquences pour les enfants concernés et les défis posés par la prise en charge de ces derniers (Cheseaux, Duc Marwood, Romain Glassey, 2013). Mögel (2020) explique quant à lui dans un article comment la violence du partenaire se répercute notamment sur la relation parent-enfant.

Illustrant le point de vue d'une maison d'accueil pour femmes, l'association Solidarité Femmes Fribourg discute en détail des « conséquences de la violence conjugale pour les enfants » et de leur

² Requêtes soutenues par la Confédération dans le domaine des enfants : « Étude sur l'expérience, les besoins et les ressources des enfants exposés à la violence dans le couple » du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Unité de médecine des violences (UMV), Lausanne (approuvé en 2022) ; projet de prévention de la violence domestique « Imi s'envole » pour les cycles scolaires 1 et 2, Solidarité femmes Bienne & Région (approuvé en 2021) ; Gewaltbetroffene Mütter und Kinder stärken – Zusammenarbeit zwischen dem Frauenhaus beider Basel und den Universitären Kliniken für Kinder und Jugendliche Basel (UPKKJ), Modellprojekt zur Unterstützung gewaltbetroffener Frauen und ihrer Kinder, Stiftung Frauenhaus beider Basel (Laufzeit: 2021–2024).

³ En *Allemagne*, Kavemann et Kreyszig ont fait œuvre de pionniers en publiant un ouvrage consacré aux enfants exposés à la violence domestique (« Handbuch Kinder und häusliche Gewalt », 2006; 3^e édition révisée : 2013). Cette publication a été largement discutée en Suisse et a contribué au lancement de la discussion dans notre pays.

« travail auprès des enfants dans la maison d'accueil » (Rapport annuel 2008). Dans leur travail de bachelor, Egli et Rosenkranz s'intéressent en particulier aux enfants témoins de *stalking* (harcèlement obsessionnel) envers leur mère (2020). Les auteures constatent que les enfants des victimes de harcèlement obsessionnel ne sont que depuis peu considérés comme des personnes touchées (« victimes secondaires ») et que l'exposition des enfants à ce type de violence n'est que rarement examinée d'un point de vue scientifique. Ce sujet ne suscite une certaine attention que depuis quelques années.

Les entretiens que nous avons menés avec des expert-e-s montrent à quel point les enfants peuvent être touchés, même sans être eux-mêmes victimes de violence directe, et que les enfants en bas âge et les enfants encore à naître sont déjà affectés et subissent des conséquences de l'exposition à la violence. Selon une étude de l'Hôpital universitaire de Zurich, les enfants concernés sont par exemple plus souvent malades en raison d'un système immunitaire affaibli par l'exposition à la violence. L'expérience pratique dans le domaine de la violence domestique montre que la violence du ou de la partenaire est un fardeau pour *tous* les enfants, car ils développent une peur liée à la violence vécue. Le système relationnel et la sécurité relationnelle fondamentale sont affectés, ce qui peut dans certains cas entraîner une parentification, laquelle est une manière de faire face à la peur. La violence dans le couple parental est considérée comme l'un des facteurs de risque majeurs pour le développement de l'enfant.

S'ajoute à cela le fait qu'il peut s'écouler beaucoup de temps avant qu'il devienne évident pour l'extérieur qu'un enfant est touché par la violence au sein du couple parental. Pendant une longue période, qui correspond à des années importantes du point de vue de leur développement, ces enfants sont affectés, soucieux, sollicités de manière réductrice ou excessive (difficultés cognitives, déficits de concentration, instabilité psychique, difficultés scolaires, troubles psychiques/psychosomatiques, traumatismes, tourment intérieur/agressivité ou repli sur soi, problèmes de dépendance). Par conséquent, ils ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel, ce qui a notamment des conséquences pour leur avenir. Lors des entretiens, les expert-e-s ont également souligné le fait que l'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental présente des recouvrements avec la maltraitance et la négligence envers les enfants.

b) Soutien professionnel/institutionnel pour les enfants concernés

Offres spécialisées pour les enfants exposés à ou victimes de la violence

Les recherches effectuées pour la présente étude de faisabilité montrent qu'il n'existe à ce jour que peu d'offres spécialisées pour les enfants exposés à la violence domestique. Il s'agit par exemple des projets «KidsCare» et «KidsPunkt», tous deux proposés dans le canton de Zurich. Les deux projets ont fait l'objet d'une évaluation (Diez Grieser, Dreifuss, Simoni, 2012). «KidsCare» a été mis en œuvre par l'association Pinocchio et est intégré depuis 2016 au centre de consultation «kokon» qui propose notamment une intervention de crise et une aide aux victimes infantiles et juvéniles. Le projet «KidsPunkt» quant à lui a été géré initialement par le Secrétariat à la jeunesse de la ville de Winterthour et est intégré depuis janvier 2014 au Centre spécialité de consultation en matière d'aide aux victimes et de la protection de l'enfant «OKey». L'objectif des deux offres est le conseil et le soutien immédiats et proactifs des enfants qui sont témoins de la violence domestique de leurs

parents. Les entretiens constituent les interventions centrales auprès de ces enfants : techniques visant à favoriser la capacité d'autorégulation, élaboration de stratégies concrètes pour faire face à des situations éprouvantes. Selon l'évaluation de Diez Grieser *et al.* (2012), les enfants sont très satisfaits des offres et se sentent soulagés par les consultations.

Offre institutionnelle : états des lieux et plans d'action

Les recherches menées montrent que plusieurs cantons ont récemment réalisé des études sur le fonctionnement de leurs systèmes (ou sous-systèmes) d'intervention en cas d'actes de violence domestique ayant des enfants pour témoins, sur les offres de soutien nécessaires, etc. Des publications sont disponibles à ce sujet.

Parmi les travaux antérieurs, on trouve par exemple ceux réalisés dans les cantons de Berne et de Soleure. Dans le canton de Berne, le projet pilote « Protection de l'enfant en cas de violence domestique » décidé par le Conseil exécutif a fait l'objet d'une évaluation (Egger, Stocker, Schär Moser, 2013). Parmi les buts du projet pilote figurent : élargir et optimiser l'offre de soutien pour les enfants, sensibiliser les institutions du système d'aide et d'intervention à la protection de l'enfant et améliorer l'information sur les ressources et les qualifications nécessaires. Les résultats démontrent la nécessité de proposer des consultations adaptées aux besoins des enfants. En outre, l'évaluation indique un besoin d'élargir l'action menée, notamment en développant l'offre de consultation et la sensibilisation, en définissant des normes professionnelles pour les services, en poursuivant le développement de la collaboration au sein du système d'aide (processus de clarification sur les questions en suspens par exemple), en clarifiant le traitement des avis de mise en danger et le rôle de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), en élaborant des directives contraignantes et, pour pouvoir réaliser ces propositions, en allouant des ressources financières et humaines supplémentaires. Toujours dans le canton de Berne, une brochure destinée aux écoles a été élaborée (Service de lutte contre la violence domestique, 2016). Reprenant en partie une approche du canton des Grisons, la publication passe en revue les actions qu'il est possible ou nécessaire de mener lorsque des enfants sont témoins de violence domestique. Dans le canton de Soleure, l'offre de soutien a été examinée dans le cadre d'un travail de master, avec la réalisation d'un état des lieux et d'une évaluation par des spécialistes (Meier, 2011). Le travail met en évidence l'absence d'offres spécifiques dans le canton en question ainsi que le manque de clarté dans la répartition des compétences face à des cas concrets. En résumé, l'étude décrit un parcours tortueux et semé d'embûches.

Des projets récents existent par exemple dans les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Saint-Gall. À Bâle-Ville, le projet «Erstintervention nach Häuslicher Gewalt» est mis en œuvre depuis 2018 ; il entre en action après une intervention policière et s'occupe des enfants concernés. L'objectif prioritaire est de garantir ou de rétablir de bonnes conditions pour le développement des enfants et des adolescents (Marx, Fischer, 2019). À Bâle-Campagne, le Service de la protection de l'enfance et de la jeunesse, rattaché à la Direction de la sécurité, a confié un mandat à des étudiants de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse dans le but de clarifier le soutien apporté aux enfants exposés à la violence au sein du couple. Cette recherche a abouti à la publication de «Impulse für Kinderschutzbehörden und abklärende Dienste» (Sicherheitsdirektion Basel-Landschaft, 2021). Le

Service de coordination contre la violence domestique du canton de Saint-Gall a récemment mené le projet «Häusliche Gewalt und die Kinder mittendrin» (Koordinationsstelle Häusliche Gewalt, 2021a). Il vise à définir une offre de soutien répondant aux besoins des enfants concernés et à développer des actions interdisciplinaires adaptées aux destinataires. Dans ce contexte, le manuel «Kinder inmitten von Partnerschaftsgewalt – eine Orientierungshilfe für die interdisziplinäre Fallarbeit» (2021b) a été rédigé. Tous les spécialistes et les services impliqués y sont intégrés.

Enfin, il convient de mentionner deux études récentes qui aboutissent à des connaissances scientifiquement fondées et valables pour l'ensemble de la Suisse à propos des mesures mises en œuvre par les milieux institutionnels professionnels qui sont en contact avec les enfants exposés à la violence domestique. La première étude traite de la détection précoce de la violence intrafamiliale ou de la mise en danger du bien-être de l'enfant (Krüger *et al.*, 2017). Elle renseigne sur les mesures de détection précoce existantes, sur leur niveau d'efficacité et sur les recommandations qui peuvent être formulées pour la Suisse quant à l'utilisation de tels instruments. Le deuxième travail porte essentiellement sur le contact entre les enfants et leurs parents après un ou des épisodes de violence domestique (Krüger, Reichlin, 2021). À cet effet, un guide sur l'examen et l'aménagement des relations personnelles avec les enfants en cas de violence domestique a été élaboré en tenant compte d'une directive de la ville de Francfort/Allemagne. Ce guide s'adresse avant tout aux juges, aux APEA, aux représentant·e·s des enfants dans les procédures, aux curateur·trice·s, aux spécialistes de l'aide aux enfants et à la jeunesse, aux spécialistes des institutions d'aide et de protection pour les personnes victimes de violence ainsi qu'aux avocat·e·s.

En automne 2022, le Bureau fédéral de l'égalité a lancé une étude sur le thème « Offres de soutien et mesures de protection destinées aux enfants exposés à la violence au sein du couple parental » ; les résultats sont attendus pour fin 2023. L'étude fait partie des mesures de la Confédération dans le cadre du Plan d'action national en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul de 2022 à 2026 (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, BFEG (éditeur), 2022, mesure 30, p. 24). Ainsi, l'étude prévue doit permettre de disposer pour la première fois en Suisse d'une vue d'ensemble nationale a) des offres destinées aux enfants concernés et b) d'un aperçu détaillé de la pratique des cantons et des régions du pays en matière de décisions et d'approbations de conventions relatives à l'autorité parentale, au droit de garde ainsi qu'à la prise en charge et aux relations personnelles.

c) Niveau politique

Convention d'Istanbul : Au niveau politique, la ratification de la Convention d'Istanbul le 14 décembre 2017 constitue une décision fondamentale, entre autres aussi pour les enfants exposés à la violence au sein du couple parental ; la convention est entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} avril 2018 (Conseil de l'Europe, 2011). Le Plan d'action national de la Suisse en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul de 2022 à 2026 mentionne explicitement la « Protection des enfants exposés à la violence domestique » dans l'un de ses dix champs d'action (BFEG, Plan d'action, 2022, Champ d'action 7, p. 9). Le plan d'action ne fournit toutefois pas d'indications concrètes sur la manière dont cette protection doit être mise en œuvre.

Feuille de route : La « Feuille de route de la Confédération et des cantons », signée en avril 2021 par le Département fédéral de justice et police (DFJP), la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), constitue également un élément politique important (Département fédéral de justice et police, 2021). Il est frappant de constater que les enfants figurent en bonne place dans le premier paragraphe : « Les enfants sont également des victimes, y compris lorsqu'ils sont témoins de ce type de violence. En 2020, on compte neuf enfants dont la vie a été enlevée par un parent. Cette situation ne peut pas être tolérée. » (p. 1 ; cf. aussi p. 8) Cette déclaration indique que le monde politique et l'administration accordent depuis peu une attention plus ciblée à ce thème.

UNICEF Suisse et Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) : UNICEF Suisse et la CFEJ sont des exemples d'institutions qui n'abordent pas explicitement le sujet. UNICEF Suisse a récemment mené une enquête auprès des enfants et des adolescents (Brüschweiler *et al.*, 2021). Les « droits de l'enfant dans la famille » jouent certes un rôle déterminant (p. 13 ss.) mais, dans son chapitre « Droit à la protection et de grandir sans violence dans la famille » (p. 16), l'enquête ne thématise de manière explicite ni la violence domestique des parents, ni l'exposition des enfants à ce type de violence. De même, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a présenté une prise de position sur le thème du « Droit de l'enfant à une éducation sans violence » (Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (éditeur), 2019). Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le thème de l'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental n'est à aucun moment mentionné dans ce document.

Les recherches menées dans le domaine de la politique nationale indiquent par ailleurs que la thématique est d'actualité auprès des autorités politiques. Nous mentionnons ci-après les objets actuellement en cours au niveau fédéral dans le domaine des enfants, de l'environnement privé et de la violence.

Statistiques nationales sur les enfants témoins de violence domestique : On citera en premier lieu la motion de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach déposée le 18 juin 2020. Elle vise à créer une statistique nationale des enfants témoins de violence domestique ; comme l'indique le texte, il s'agit de recenser les enfants exposés à des violences ayant conduit à une intervention policière (les polices des cantons de Saint-Gall et de Berne fournissent déjà de tels chiffres).⁴ La motion mentionne également que tant la Convention d'Istanbul que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant y obligent. État actuel de l'objet : la motion a été adoptée le 1^{er} juin 2022 par le Conseil national contre la volonté du Conseil fédéral. La prochaine étape est le traitement de la motion par le Conseil des États. Au-delà des données policières, il faudrait également collecter d'autres données pertinentes concernant l'ampleur et la forme de l'exposition à la violence domestique.

⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20203772>

Office de l’Ombudsman des droits de l’enfant : Une motion de 2019 pour la création d’un bureau de médiation pour les droits de l’enfant a déjà été mise en œuvre.⁵ La *Stiftung Kinderanwaltschaft Schweiz* gère l’Office de l’Ombudsman des droits de l’enfant depuis le 1^{er} janvier 2021 avec le soutien financier de la Confédération et des cantons, de la Z Zurich Foundation et de Zurich Suisse (www.office-ombudsman-enfants.ch). L’office propose ses conseils aux enfants et aux adolescents jusqu’à 18 ans en français, allemand, italien et anglais. On notera que l’exposition des enfants à la violence au sein du couple parental n’est pas un sujet qui figure sur la version du site internet destiné aux enfants concernés.

Protection des enfants contre la violence dans le cadre éducatif : La motion, qui demande la protection des enfants contre la violence dans le cadre éducatif et son inscription dans le CC, a été déposée le 20 décembre 2019 par Christine Bulliard-Marbach.⁶ Le Conseil fédéral a proposé le rejet de la motion (26 février 2020). Le Conseil national a adopté la motion le 30 septembre 2021. Malgré l’adoption de la motion par le Conseil national, le Conseil fédéral a également recommandé au Conseil des États en date du 19 octobre 2022 de la rejeter.

Campagnes de prévention contre la violence : Dans sa motion du 13 décembre 2021, Marianne Maret demande que des campagnes nationales de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et fondées sur le genre soient régulièrement menées.⁷ Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a proposé d’accepter la motion, recommandation qui a été suivie par le Conseil des États (17 mars 2022) et par le Conseil national (16 juin 2022). Selon la motion, les campagnes doivent couvrir différentes formes de violence et s’adresser de manière ciblée aux différents groupes de personnes concernées ainsi qu’aux auteur·e·s des faits. Elles doivent par conséquent aussi s’adresser de manière spécifique aux enfants et aux adolescents, même si ceux-ci ne sont pas explicitement mentionnés dans le texte de la motion. La motion fait également référence à la Convention d’Istanbul. La mise en œuvre régulière de campagnes doit être considérée comme un élément important si l’on souhaite atteindre les enfants exposés à la violence au sein du couple parental.

Étude de cohorte sur la santé des enfants et des adolescents : Enfin, Benjamin Roudit a déposé le 19 septembre 2019 une motion demandant le lancement d’une étude de cohorte nationale sur la santé des enfants et des adolescents, qui s’étendrait sur plusieurs décennies.⁸ Le Conseil fédéral a rejeté la motion le 20 novembre 2019. Le Conseil national l’a adoptée le 16 septembre 2021. L’objet est entre les mains du Conseil des États. On relèvera qu’une étude de ce type permettrait de calculer des chiffres de prévalence très utiles, à condition toutefois que le thème des enfants exposés à la violence au sein du couple parental soit pris en compte de manière appropriée. Comme l’expérience l’a montré, il ne va cependant pas de soi que cette thématique bénéficie d’une attention adéquate.

⁵ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20193633>

⁶ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20194632>

⁷ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20214418>

⁸ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20194069>

d) Chiffres sur le nombre d'enfants concernés

Plusieurs expert·e·s interrogé·e·s se sont montrés critiques à l'égard des données disponibles dans le domaine des enfants et de l'exposition à la violence au sein du couple parental. Les points relevés sont présentés ci-après de manière succincte.

Premièrement, il est constaté que les données qualitativement fondées sont insuffisantes pour que l'importance du phénomène des enfants concernés par la violence au sein du couple parental soit visible dans sa globalité. Ainsi, comme mentionné lors des entretiens, les enfants concernés ne sont pas systématiquement enregistrés par la police. De même, lors des consultations médicales, la fréquence des cas qui sont en lien avec la violence domestique demeure inconnue. Selon leurs déclarations, les services sociaux en milieu scolaire et les APEA ne disposent pas non plus de données pertinentes dans le domaine des enfants concernés par la violence au sein du couple parental ou ne disposent d'aucunes statistiques de ce type. Un interlocuteur a affirmé de manière résolue que l'on dispose de « zéro donnée », ce spécialiste en ayant fait lui-même l'expérience et les données relatives aux enfants touchés par ce problème ressemblant selon lui à un « désert statistique ». Il y a des « lacunes flagrantes dans les données », déclare un autre spécialiste, on n'est pas beaucoup plus avancé aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Deuxièmement, il arrive encore et toujours fréquemment qu'une problématique existante ne soit absolument pas reconnue ; si une problématique effective de violence n'est pas reconnue comme telle par les responsables, il est clair que les statistiques ne reflètent pas non plus de manière fiable l'ampleur du phénomène.

Troisièmement, il ressort clairement des entretiens avec les expert·e·s qu'il n'existe aucune base légale qui obligerait les services à collecter des données sur les enfants concernés et à tenir des statistiques. Les statistiques disponibles sont par conséquent élaborées sur une base volontaire. Selon les déclarations, il faudrait davantage de ressources pour pouvoir collecter de manière systématique des données sur les enfants concernés.

Quatrièmement, il est important de mentionner que les autorités compétentes sont, au moins pour certaines d'entre elles, tout à fait conscientes du fait qu'elles reçoivent de nombreuses annonces concernant des enfants exposés à la violence au sein du couple et que cette problématique fait partie intégrante de la documentation ou du dossier établis par les services lors de l'examen d'un cas. Néanmoins, l'élaboration de données statistiques à partir de la documentation des cas représente une grande charge de travail ; le développement et la mise en œuvre de ces processus de travail sont également coûteux, mais pourtant essentiels pour la qualité des résultats.

Les entretiens ont également mis en évidence une différence déconcertante entre les services publics et privés. Alors que les services d'aide aux victimes et les maisons d'accueil pour femmes doivent depuis longtemps saisir et présenter des données et des statistiques en vue d'obtenir un soutien des pouvoirs publics, il n'en va pas de même pour les services de l'État comme l'APEA, le ministère public, les tribunaux et parfois la police, bien que des statistiques soient aussi exigées depuis de nombreuses années de la part des services étatiques. Les spécialistes de l'aide aux victimes affirment que rien ne change à ce niveau et que les problèmes de ressources ne concernent pas

seulement les services publics, mais aussi les services privés qui œuvrent dans le domaine de la violence domestique et de la violence entre partenaires.

Enfin, les expert·e·s interrogé·e·s mentionnent comme facteur intervenant dans les lacunes statistiques le déficit de prise de conscience vis-à-vis de ce problème ainsi que l'ignorance ou le désintérêt pour la thématique des enfants exposés à la violence dans les relations de couple. Les connaissances au sein des services compétents sont extrêmement variables ; il n'existe souvent pas de normes concernant la procédure et, par conséquent, les interventions se déroulent de manière très variable.

Ce que les expert·e·s interrogé·e·s ont exprimé lors des entretiens se reflète dans les résultats de nos recherches concernant les chiffres et les statistiques. On dispose de quelques chiffres, essentiels et utiles, fournis par des études réalisées à ce propos. Il faut toutefois constater que la Suisse est encore loin de disposer d'une vue d'ensemble basée sur des données au sujet des enfants exposés à la violence au sein du couple parental.

Nous citons ci-après les principales études. Elles donnent un aperçu des bases essentielles dans le domaine des chiffres et des données.

Étude Obsan « Déterminants de la santé chez les enfants » : Une étude importante en lien avec le présent sujet a été réalisée sur mandat de l'Obsan, Observatoire suisse de la santé. Elle s'intitule « Environnement et conditions sociales comme déterminants de la santé chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en Suisse » (Zumbrunn *et al.*, 2020, en allemand seulement). Cette étude tient explicitement compte de la violence domestique à l'égard des enfants et des adolescents en Suisse (chap. 3.2.6), et notamment aussi de l'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental. Les auteur·e·s affirment notamment : « Il n'existe à ce jour aucune donnée épidémiologique sûre concernant le nombre d'enfants et d'adolescents vivant en Suisse dans un environnement familial dans lequel leur mère (ou leur père) est victime de violence domestique. » (p. 39) L'étude conclut par ces mots : « En Suisse, des données fiables sur la prévalence de l'exposition d'enfants et d'adolescents à la violence directe et indirecte font encore défaut. [...] Il manque également des données pertinentes sur l'exposition à la violence entre les membres adultes d'une même famille, car les études menées jusqu'ici sur la violence domestique ont renoncé à recenser les enfants vivant dans le ménage. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes estime cependant qu'entre 10 et 30 % de tous les enfants et des adolescents sont témoins de violence au sein du couple parental au cours de leur enfance. Les informations disponibles jusqu'à présent indiquent globalement un nombre plutôt élevé de cas de maltraitance physique et psychique (y c. l'exposition à la violence contre leur propre mère ou entre les parents), qui peut conduire à de graves problèmes de santé et à des troubles du développement, surtout si elle se prolonge et si elle est combinée avec différentes formes de violence. » (p. 41)

Données statistiques de la Suisse nécessaires à l'établissement du rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul : Le bureau Infrac a réalisé une étude, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, dans le cadre du rapport de la Suisse en lien avec la Convention d'Istanbul (Stern, De Rocchi, 2019). Aux termes de l'art. 11 de la Convention d'Istanbul, la Suisse est

invitée à collecter à intervalles réguliers des données statistiques sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi qu'à mener des enquêtes basées sur la population – dans le domaine de la violence domestique, les enfants doivent être explicitement pris en compte. En ce qui concerne les enfants affectés par la violence domestique, le rapport constate à propos des données disponibles que les APEA devraient à l'avenir enregistrer la violence domestique comme un indicateur dans le cadre de la protection de l'enfant (p. 5). Il existe actuellement encore un manque de données à ce sujet.

Étude menée sur les chiffres noirs (actes non déclarés), Baier *et al.* : Comme mentionné, il n'existe en Suisse pratiquement pas de données représentatives. L'enquête réalisée auprès des jeunes «Elterliche Erziehung unter besonderer Berücksichtigung elterlicher Gewaltanwendung in der Schweiz» (Baier *et al.*, 2018) constitue une exception. Elle n'est toutefois pas représentative pour la Suisse, car cela aurait constitué un travail très important. Néanmoins, l'étude est de grande envergure puisqu'on a interrogé plus de 8000 jeunes provenant de dix cantons. Le fait que 21 % des jeunes ont observé une forme de violence physique au sein du couple parental est particulièrement important pour la présente étude ; il aurait également été instructif de recenser d'autres formes de violence ainsi que le sexe des auteur·e·s. Cela signifie qu'un jeune sur cinq a été témoin, à un moment de son enfance, de violence au sein de la relation parentale.

Différents travaux ont été réalisés sur la base de **chiffres clairs (officiels)**. Ces travaux ont été menés sur la base d'enquêtes auprès des différents services confrontés à la thématique des enfants témoins de violence conjugale.

Étude Optimus : L'étude de grande envergure Optimus a recueilli pendant trois mois dans toute la Suisse les données de 351 institutions de protection de l'enfance en lien avec les cas pris en charge par celles-ci (septembre à novembre 2016 ; Jud *et al.*, 2018). Parmi ces institutions figurent des organisations de protection de l'enfant selon le droit civil (APEA), des services sociaux, des ministères publics et des juges des mineurs, des corps de police, des centres de consultation pour victimes, des groupes de protection de l'enfant dans les hôpitaux, des groupes régionaux et cantonaux de protection de l'enfance ainsi que des centres de consultation privés adressant la violence envers les enfants. L'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental (violence physique ou psychique) a été explicitement prise en compte, en plus des quatre autres formes de violence que sont la violence psychique, physique et sexuelle ainsi que la négligence. Il en résulte que dans près d'un cas sur cinq (18,7 %) porté à la connaissance des institutions de protection de l'enfance interrogées, il s'agit d'une problématique d'« enfant témoin de la violence au sein du couple parental ». Les quatre autres formes de violence présentent des pourcentages similaires (15,2–22,4 % ; p. 25). L'âge moyen des enfants témoins de violence au sein du couple parental est de 6,8 ans ; pour les autres formes de violence, l'âge moyen est plus élevé (7,8–10,4 ans ; p. 27). Selon les extrapolations de l'étude, entre 30 000 et 50 000 enfants s'adressent ou sont adressés chaque année à une organisation de protection de l'enfance, pour la première fois ou de manière renouvelée (p. 32). Pour le domaine des « enfants exposés à la violence dans le couple parental », on obtient donc, selon nos propres calculs, un nombre annuel de 6000 à 10 000 enfants qui, en raison de cette problématique, sont chaque année pour la première fois en contact avec une institution.

Consultation médico-légale à l'hôpital : L'étude, conduite au Centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne (CHUV), a évalué 438 dossiers de parents s'étant présentés à la consultation médico-légale de l'hôpital suite à un ou des événements violents dans le couple/entre partenaires (88 % de femmes, 12 % d'hommes ; de Puy *et al.*, 2019). Les résultats montrent que dans 75 % des cas des enfants mineurs étaient présents lors d'événements violents entre les parents (p. 12). La tranche d'âge la plus représentée est celle des enfants de 0 à 6 ans (46,3 %), suivie de celle des 7 à 12 ans (32,3 %) et de celle des 13 à 18 ans (21,4 %).

Cas de protection de l'enfant dans les cliniques pédiatriques : Le groupe spécialisé dans la protection de l'enfant recense les cas de maltraitance présumée ou avérée traités en ambulatoire ou en milieu hospitalier en Suisse depuis 2009 déjà (Pédiatrie Suisse, 2022). Une vingtaine de cliniques pédiatriques sont représentées dans le groupe, elles traitent environ 98 % des cas. Le type de maltraitance prédominant est saisi (p. 2), sachant qu'il existe souvent plus d'une forme de violence. Les résultats pour 2021 montrent que l'exposition des enfants à la violence domestique est constatée dans 11,7 % des consultations (p. 2). Pour la première fois en 2021, une différence a été faite selon la forme de violence qu'est l'« exposition de l'enfant à la violence domestique » en tant que variante de maltraitance psychique. Le rapport signale à ce propos : « On sait que le fait d'être témoin de violences domestiques peut entraîner des conséquences aussi graves pour les enfants et les adolescents que le fait de subir des violences directes. De plus, dans plus de la moitié des interventions de la police pour violence domestique, des enfants et des jeunes sont rencontrés en tant que témoins. Au cours des dernières années, on a pris conscience que ces mineurs avaient également besoin de clarification et de soutien, et c'est pourquoi une collaboration avec les groupes de protection de l'enfant a vu le jour. » (p. 2 ss.)

Enfants présents lors d'interventions policières pour violence domestique : Sur mandat du canton d'Argovie, le bureau Social Insight a examiné les rapports de police relatifs aux interventions pour violence domestique (Gloor, Meier, 2021). L'étude a porté sur 1046 cas documentés par la police, ce qui correspond à la moitié des événements de ce type en 2019 dans le canton d'Argovie. Les résultats montrent que – en cas d'événements au sein du couple (violence situationnelle ainsi que violence et contrôle systématiques) – dans une bonne moitié des cas, des enfants mineurs étaient présents lors de la violence domestique et donc également concernés (51,5 % ; p. 46, calcul ad hoc effectué pour la présente étude). 62,9 % des enfants étaient âgés de 0 à 7 ans, 16,9 % de 8 à 11 ans, 15,3 % de 12 à 15 ans et 4,8 % de 16 à 17 ans (p. 47, calcul ad hoc effectué pour la présente étude). Dans l'échantillon examiné de 1046 cas, 764 enfants au total étaient présents dans 466 cas (violence au sein du couple et autres violences domestiques).

e) Coûts engendrés

La recherche concernant la Suisse n'a pas abouti à de nouveaux résultats en matière d'études sur les coûts. La seule étude réalisée à ce jour est l'étude sur les coûts d'Infras – Coûts de la violence dans les relations de couple – sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité (Fliedner *et al.*, 2013). Le rapport en question a constaté à l'époque que des données manquaient pour calculer les coûts, en particulier ceux en lien avec les enfants exposés à cette violence. Il s'agit en particulier des coûts liés aux procédures civiles, à la protection de l'enfant et de l'adulte, aux offres de soutien ainsi que les

coûts de santé à court et moyen terme. Aujourd'hui, soit environ dix ans plus tard, la situation a certes évolué dans certains services, mais elle ne s'est pas fondamentalement améliorée.

4 Conclusions et recommandations

4.1 Modèle visant à déterminer les différentes origines des coûts

Pour répondre à la question de la faisabilité d'une étude sur les coûts se rapportant aux enfants et résultant de la violence entre partenaires à laquelle ils sont exposés, il est nécessaire dans un premier temps d'identifier les différents domaines, s'agissant des problèmes à traiter et des mesures à prendre, où ces coûts peuvent survenir. Ci-après, un modèle donne un aperçu des différents domaines à l'origine des coûts en question (voir figure 1).⁹

Sur le plan horizontal, le tableau tient compte, premièrement, des conséquences et des risques au niveau individuel de l'enfant (ligne a), deuxièmement, des conséquences et des risques au niveau de la relation entre les parents (mère et/ou père) et l'enfant (ligne b) et, troisièmement, des prestations et des charges au niveau institutionnel et social (ligne c).

La dimension temporelle des conséquences financières à envisager pour les enfants témoins de violence au sein du couple parental est représentée verticalement. Premièrement, des conséquences et des risques ainsi que des mesures institutionnelles/sociales (dépenses) interviennent dans la phase aiguë, c'est-à-dire immédiatement pendant/après l'exposition (colonne A). Deuxièmement, des conséquences et des coûts individuels et sociaux sont générés à moyen terme – pendant la suite de l'enfance et de l'adolescence (colonne B). Troisièmement, d'autres conséquences et risques peuvent apparaître à long terme – au cours de la vie adulte (colonne C). Quatrièmement, il faut inclure les conséquences et les risques dans le contexte intergénérationnel (colonne D).

Il apparaît clairement que la violence dans les relations entre adultes entraîne ou peut entraîner des coûts multiples se rapportant aux enfants, et ce probablement sur une très longue période. Comme le montrent les exemples d'études sur les coûts réalisées dans d'autres pays (chap. 3.1), il n'a pas été possible jusqu'ici de réaliser des études exhaustives sur les coûts englobant tous les domaines de coûts mentionnés dans le modèle.

Par conséquent, le modèle proposé peut servir de référence pour situer les éventuelles études de calcul des coûts prévues dans le contexte global des conséquences financières se rapportant aux enfants.

⁹ Le modèle développé par nos soins se base sur le modèle d'impact utilisé dans l'étude britannique déjà mentionnée (Pro Bono Economics: 2018) ; après l'avoir élargi, nous avons testé ce modèle lors des entretiens menés auprès des expert·e·s travaillant sur le terrain, dans l'administration ou dans les milieux scientifiques. Leurs retours et propositions de compléments ont été intégrés dans le modèle présenté ici.

Figure 1 : Modèle « Conséquences/risques et domaines de coûts respectifs engendrés par l'exposition des enfants à la violence au sein du couple parental »

	A) À court terme situation/phase aiguë	B) À moyen terme plus tard au cours de l'enfance	C) À long terme vie adulte	D) À long terme niveau intergénérationnel
a) Plan individuel : enfant	<p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> – anxiété, peurs – conséquences sur la santé (somatiques (blessures), psychosomatiques, psychiques) – conséquences cognitives (p. ex. difficultés d'apprentissage, troubles de la concentration) – problèmes de régulation émotionnelle – réactions agressives <p>Probabilité accrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> – problèmes comportementaux, troubles comportementaux d'externalisation ou d'internalisation – conséquences sur la motivation, la confiance en soi 	<p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> – conséquences sur la santé (somatiques/ psychosomatiques, psychiques) – conséquences/risques dans le domaine des résultats scolaires et des objectifs de formation <p>Probabilité accrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> – problèmes comportementaux, déficit des performances sociales, criminalité, comportement addictif <p>Conséquences sur le bien-être individuel, la qualité de vie, isolement social</p>	<p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> – conséquences sur la santé (somatiques/ psychosomatiques, psychiques) – Risque de diminution du revenu cumulé, retraite plus faible <p>Probabilité accrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> – comportement addictif, criminalité, etc. – pour prestations sociales <p>Conséquences sur le bien-être individuel, la qualité de vie, isolement social</p>	<p>Probabilité accrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> – devenir soi-même un-e auteur-e ou un-e victime de violence conjugale – transmission transgénérationnelle des traumatismes
b) Plan relationnel : parent(s)–enfant	<ul style="list-style-type: none"> – Risque accru de maltraitance et de négligence 	<ul style="list-style-type: none"> – Modification du comportement relationnel (p. ex. parentification) – Disparition/diminution du soutien parental (précarité/pauvreté) 	-	-
c) Plan institutionnel/ social	<p>Domaines d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> – mesures policières – offres d'aide/de soutien spécialisées (p. ex. aide aux victimes, aide et soutien aux femmes, ...) – mesures/interventions de droit civil (droit de visite, pension alimentaire, accompagnement, curatelle...) <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluations et/ou mesures médicales / thérapeutiques 	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluations et/ou médicales et thérapeutiques <p>Services publics en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> – recours accru aux services publics et aux prestations de soutien (p. ex. service social en milieu scolaire, etc.) 	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – évaluations et/ou mesures médicales et thérapeutiques <p>Services publics en général :</p> <ul style="list-style-type: none"> – recours accru aux services publics et aux institutions (p. ex. dans les domaines du travail, de la santé, prestations sociales, etc.) – pertes de recettes, perte de productivité 	<ul style="list-style-type: none"> – Mesures policières – Offres d'aide/de soutien spécialisées (p. ex. aide aux victimes, aide et soutien aux femmes, ...)
	<p>Domaine de la formation et formation continue des spécialistes et domaine de la prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> – formation/formation continue du personnel spécialisé ainsi que d'autres professionnel-le-s – investissements dans la sensibilisation, la prévention, l'éducation 			

4.2 Est-il possible de réaliser une étude sur les coûts ?

La question centrale de la présente étude de faisabilité est de savoir s'il est possible de planifier et de réaliser une étude scientifique solide sur les **coûts sociaux liés aux enfants lorsque ceux-ci sont exposés à la violence au sein du couple** sur la base des données actuellement disponibles en Suisse.

Sur la base des recherches et des résultats de la présente étude de faisabilité, nous répondons à la fois par non et par oui.

« Non », réponse négative

Si l'intention d'une étude future est de collecter et de calculer de manière systématique et exhaustive les coûts sociaux engendrés par le fait que les enfants sont exposés à des formes de violence au sein du couple de leurs parents – qu'ils en sont témoins –, la réponse de l'étude de faisabilité est négative : cela n'est pas possible selon les recherches effectuées. Il n'est actuellement pas possible de réaliser une étude qui enregistre la valeur monétaire des conséquences, des interventions et des dépenses se rapportant à ces enfants à court, moyen et long terme dans les différents domaines de coûts.

Justification : Les données disponibles sont insuffisantes et lacunaires. Des bases pertinentes font toujours défaut en Suisse, tant en ce qui concerne la structure quantitative (données sur la prévalence et données ou chiffres clairs, nombre de prestations fournies) qu'en ce qui concerne la structure même des coûts (données sur les coûts par cas/coûts des mesures).

Dix ans après la réalisation de l'étude sur les coûts en Suisse (Fliedner *et al.*, 2013), qui a mis en évidence des lacunes concernant le calcul des coûts liés aux enfants et a formulé des recommandations d'amélioration, la situation ne s'est guère améliorée en la matière, notamment dans le domaine des enfants témoins de violence. Nous sommes encore loin d'un recensement systématique de ce problème par les services qui prennent en charge, soignent, etc., les enfants ; les statistiques de routine sur cette problématique constituent plutôt l'exception. Cette remarque vaut également pour les institutions qui sont régulièrement confrontées à ce problème, comme par exemple les APEA ou la police. De plus, et surtout dans le domaine du long terme, il n'existe pratiquement pas d'études de référence qui permettent d'établir un calcul fiable des coûts.

« Oui », réponse positive

Malgré les déficits mentionnés, nous arrivons à la conclusion que la réponse peut, le cas échéant, aussi être positive. Si l'on renonce à une étude exhaustive et que l'on se concentre plutôt sur la réalisation d'une *première étape*, une étude sur les coûts liés aux enfants pourrait être tout à fait pertinente. Selon l'étude de faisabilité, il est tout à fait possible de réaliser une étude de coûts limitée, qui se concentre sur une question précise et définie, c'est-à-dire qui met en lumière les coûts liés aux enfants dans un domaine d'action et une problématique choisis.

Justification : La réalisation d'une étude à la thématique limitée correspond à la situation et aux données actuellement disponibles. Une telle démarche est en outre conforme à toutes les études sur

les coûts que nous avons pu examiner au niveau international sur le thème des «*Costs of Childhood Exposure to Intimate Partner Violence*» (Grande-Bretagne, 2018/19, Etats-Unis, 2017/18, France, 2016, Australie, 2016, et Canada, 2014). Ces études sur les coûts soulignent toutes qu'elles dressent un tableau partiel de la situation dans leur pays et qu'elles ne constituent qu'un début, car les données sont soit inexistantes, soit insuffisantes, et que leur pertinence est parfois limitée.¹⁰

Le contexte prévalant en Suisse pour la réalisation d'une étude sur les coûts se rapportant aux enfants en cas de violence au sein du couple est comparable à celui des autres pays ayant déjà entrepris de premières démarches pour la réalisation d'études sur les coûts se rapportant aux enfants.

Conclusion en lien avec la question examinée dans la présente étude de faisabilité

La présente étude de faisabilité conclut qu'une étude sur les coûts sociaux se rapportant aux enfants en cas de violence au sein du couple n'est pas réalisable sans autre, c'est-à-dire sur la base de données standard et de statistiques actuellement disponibles auprès des services et institutions compétents dans ce domaine. Si, néanmoins, on souhaite réaliser une première étude sur les coûts, il est inévitable, au moins pour une part, de mener d'abord des recherches spécifiques supplémentaires et d'élaborer des données de base pour réaliser les calculs nécessaires ; autrement dit, il faut d'abord obtenir certaines données par le biais d'enquêtes primaires propres et/ou d'analyses secondaires ciblées, aussi bien pour déterminer le nombre de cas que les coûts par cas. Par conséquent, avant de décider de la faisabilité d'une étude sur les coûts, il faut savoir que l'investissement en temps et en argent pour la mise en œuvre est supérieur à celui qui prévaudrait si l'on pouvait travailler avec des données ou ensembles de données existants. D'autre part, une sélection ciblée et une délimitation judicieuse de la problématique et des domaines de coûts à étudier sont nécessaires pour maintenir l'étude dans un cadre gérable.

Variantes possibles

Dans ce contexte, nous esquissons ci-après différentes approches et méthodes envisageables pour une première étude en Suisse sur les coûts sociaux liés aux enfants en cas de violence au sein du couple. Nous présentons six variantes que nous avons développées dans le cadre de la présente étude de faisabilité en tenant compte de la situation et des données disponibles dans le domaine

¹⁰ «Our analysis is likely to provide a partial picture of the potential costs [...] ...we hope that our analysis provides a useful starting place for considering the potential costs to society from children being exposed to domestic violence and, therefore, the potential savings from delivering better support for those children affected.» (Grande-Bretagne : Pro Bono Economics, 2018, S. 3). «...no research to date has examined the economic burden associated with IPV exposure.» (Etats-Unis : Holmes et al., 2018, sans pagination). « Il existe des lacunes dans les données concernant les victimes et auteurs adultes de VSCE [VSCE: violences au sein du couple et de leurs conséquences sur les enfants]. Les manques sont plus patents encore en ce qui concerne les enfants. » (France : Cavalin, 2016, p. 395). «In undertaking the analysis, it is important to acknowledge the limitations inherent in the underlying data and information, and the associated impact on the interpretation and use of the results.» (Australie : KPMG Australia, 2016b, p. 30). «Childhood exposure to intimate partner violence is a well-documented phenomenon, but the resulting costs are less understood.» (Canada : Andresen, Linning, 2014, p. 588).

étudié. Le modèle (figure 1) permet de mettre en évidence les domaines de coûts abordés dans lesquels une étude est réalisée et, par conséquent, les domaines pour lesquels la question des coûts reste ouverte.

Aperçu des propositions :

- 1) Étude rétrospective sur les coûts des interventions à court terme des services spécialisés
- 2) Calculs représentatifs des coûts sur la base de cas individuels
- 3) Recherche prospective : occurrence et coûts dans les différents champs d'intervention
- 4) Estimation des coûts à partir d'études de prévalence en matière de santé (approche descendante (*top-down*))
- 5) Micro-étude : coûts en matière de droit de visite, de réglementation et d'application
- 6) Étude de budgétisation

1) Étude rétrospective sur les coûts des interventions précoces des services spécialisés

- Modèle : première colonne (chap. 4.1 : A).
- Une approche rétrospective du calcul des coûts est possible auprès de services *spécialisés* tels que les maisons d'accueil pour femmes, les services d'aide aux victimes, les groupes de protection de l'enfant au sein des cliniques pédiatriques, les centres de consultation pour enfants (comme Kokon/KidsCare à Zurich, OKey/KidsPunkt à Winterthour, projet «Erstintervention nach häuslicher Gewalt» à Bâle (police --> service de l'enfance et la jeunesse), etc.) ainsi que des projets similaires dans d'autres lieux.
- C'est auprès des institutions spécialisées qu'il est le plus probable d'obtenir des données et des statistiques concernant la fréquence des cas ; de même, il leur est relativement aisé de fournir des données sur les charges de personnel et de calculer les coûts.
- Des évaluations de dossiers sont éventuellement nécessaires à titre complémentaire.

Remarques : Structure quantitative et structure des coûts relativement accessibles auprès de ces services ; d'une manière générale, volonté de coopération dans ce type de services/institutions ; dans une certaine mesure, réalisation possible d'extrapolations valables pour l'ensemble de la Suisse ; possibilité de calculer la part des coûts concernant les dépenses à court terme (colonne A).

2) Calculs représentatifs des coûts sur la base de cas individuels

- Modèle : première colonne et év. deuxième colonne (chap. 4.1 : A et B)
- Traitement de dossiers individuels (vignettes), accès à ces dossiers via des services d'intervention spécialisés pour les enfants (comme KoKon/KidsCare, maisons d'accueil pour les femmes, centres de consultation pour les victimes), psychologues, services de pédopsychiatrie ; sur la base des historiques complets fournis par ces spécialistes/institutions, il est possible de déterminer les problématiques et les mesures ainsi que les dépenses, et, par conséquent, d'effectuer des calculs de coûts.¹¹

¹¹ Un exemple de cette approche est une étude réalisée en Suède (dans les années 1990) sur la base d'un cas représentatif, soit une femme victime de la violence de son partenaire ; ce document n'est malheureusement plus disponible.

- La complexité, les conséquences et les coûts pour les personnes concernées et les dépenses pour les institutions compétentes sont clairement visibles et peuvent être expliqués de manière plausible.
- D'un point de vue systémique, ces cas représentatifs montrent à quels ou à combien de services un enfant concerné peut, selon la situation, être confronté.¹²

Remarques : Pour ce type de travail, qui repose aussi sur une méthodologie qualitative, il est essentiel de s'assurer d'une bonne coopération avec les différents services au moment de la collecte des données ; par exemple, deux à quatre cas (ou plus) par tranche d'âge (enfants en bas âge, enfants d'âge moyen et enfants plus âgés ; données issues de cas relativement simples comme de cas graves).

3) Recherche prospective : occurrence et coûts dans les différents champs d'intervention

- Modèle : première colonne (chap. 4.1), partiellement aussi deuxième colonne (A et B)
- Projet de recherche sur plusieurs années, participation la plus large possible des différents services confrontés à ce thème à court ou moyen terme : police, domaine du droit civil, protection de l'enfant (APEA), domaine de la santé, école/service social en milieu scolaire, maisons d'accueil pour femmes, aide aux victimes, centres de consultation spécialisés pour enfants.
- Procédure : assurer la coopération des parties prenantes et le financement de l'étude (p. ex. par le Fonds national suisse), concevoir l'étude (variantes : un ou plusieurs cantons), développer des instruments de saisie adaptés aux services (nombre de cas et coûts : à quelle fréquence et avec quelle charge de travail les services en question s'occupent-ils d'enfants témoins de violence au sein du couple), déterminer la période de saisie (p. ex. trois mois ou une année entière) ; voir à ce sujet l'étude Optimus cofinancée par UBS (Jud *et al.*, 2018), qui a choisi une telle procédure.
- Extrapolations envisageables pour toute la Suisse, à condition que plusieurs cantons (selon une approche méthodique) soient pris en compte.

Remarques : Etude coûteuse, car de nombreuses bases (dans différents domaines) doivent être élaborées pour l'enquête ; l'étude pourrait aboutir à de nombreuses nouvelles connaissances relatives aux coûts liés aux enfants ; il s'agit d'évaluer si ce travail en vaut la peine ou si la voie politique doit avoir la priorité, à savoir que les services compétents soient à l'avenir obligés de collecter des données suite à une décision politique.

Lors des entretiens, il a également été proposé d'élargir la question à *toutes* les formes de mise en danger du bien-être de l'enfant (comme dans l'étude Optimus : outre l'exposition à la violence au

¹² L'étude de Gloor, Meier (2014a/2014b) montre par exemple à combien de services les femmes victimes de violence au sein du couple, ainsi que leurs enfants, sont confrontés ; il s'agit de deux à 16 services différents p. 62 ss. ; 2014b : p. 3). En plus de la violence vécue, ces consultations constituent une grande charge pour les personnes concernées et ont aussi d'importantes conséquences au niveau des coûts.

sein du couple parental, tenir également compte de la violence psychique, de la violence physique, de la négligence et de la violence sexuelle).

4) Estimation des coûts à partir d'études de prévalence en matière de santé (approche descendante (top-down))

- Modèle : deuxième colonne et év. troisième colonne (chap. 4.1 : C)
- Approche descendante : se distingue nettement des calculs ascendants habituels réalisés à partir des coûts des institutions.
- S'inscrivant dans le domaine de la santé : les bases de la structure quantitative sont a) des études sur les taux d'expériences négatives durant l'enfance/adolescence en général (*Adverse Childhood Experiences* (ACE) ; p. ex. Lamers-Winkelmann, Willemsen, Visser, 2012) ainsi que b) des études qui démontrent des atteintes plus importantes chez les enfants concernés (cf. étude réalisée au Canada : Andresen, Linning, 2014).
- Base de la structure des coûts : estimations des coûts moyens de traitement des différentes atteintes (cf. étude suisse sur les coûts des maladies psychiatriques chez les adultes : Jäger, Sobocki, Rössler, 2008).
- Prévalence des enfants concernés : pas de chiffres de prévalence disponibles en Suisse, la prévalence doit être déterminée sur la base d'estimations (cf. Baier *et al.*, 2018).

Remarques : Certain·e·s expert·e·s interrogé·e·s considèrent que l'approche descendante est plus pertinente que les propositions ascendantes, qui ont également été qualifiées de « pinaillage ». Il est essentiel que les hypothèses émises dans le cadre d'une approche descendante (nombre de personnes concernées, type d'atteintes, coûts des traitements) soient bien étayées lors de discussions avec des spécialistes afin de pouvoir effectuer des calculs valides.

5) Micro-étude : coûts en matière de droit de visite/garde, de réglementations et d'application

- Modèle : première colonne et deuxième colonne (chap. 4.1 : A et B)
- Cette variante est une étude de cas sur le thème des « Coûts des réglementations en matière de droit de visite/droit de garde ». Elle repose sur le constat suivant, à savoir que lorsque des actes de violence ont eu lieu au sein du couple, la question et l'application du droit de visite sont souvent litigieuses et problématiques. Les enfants ne veulent par exemple pas rendre visite à leur père qui exerce/a exercé des violences sur leur mère. Une telle situation entraîne un « va-et-vient » et des frais de procédure et d'examen potentiellement importants, selon les instances impliquées et la durée du problème.¹³
- Des coûts sont engendrés en lien avec l'APEA, le tribunal civil, les avocat·e·s des enfants, les avocat·e·s des parents, les expertises, le système d'accompagnement professionnel (visites accompagnées), etc.

¹³ Pour un aperçu et des exemples de ce champ thématique, voir le chapitre sur l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) in : Gloor, Meier, 2014a, p. 220–242.

Remarques : Selon les expert·e·s interrogé·e·s, ce thème s'impose, car on observe souvent des problèmes majeurs dans le domaine du « droit de visite » et les coûts qui en découlent sont considérables ; cette problématique est encore renforcée dans les cas où la violence dans la relation parentale se poursuit après et malgré la séparation.

6) Étude de budgétisation

- Modèle : niveau institutionnel/social (chap. 4.1 : ligne c)
- Une étude de budgétisation constitue une approche très différente par rapport aux propositions mentionnées ci-dessus.
- L'accent n'est pas mis sur l'analyse rétrospective des coûts engendrés par les dommages/problèmes, mais, de manière prospective, sur la question de savoir quelles dépenses (moyens financiers) sont considérées comme nécessaires sur le plan matériel et du contenu afin de pouvoir assurer des interventions *adéquates* après une exposition et de contribuer à empêcher d'autres violences (prévention).
- La Convention d'Istanbul stipule à l'article 8 que l'État est tenu d'allouer des moyens financiers suffisants pour la prévention de la violence domestique et l'intervention contre la violence domestique : « Les Parties [États membres] allouent des ressources financières et humaines appropriées pour la mise en œuvre adéquate des politiques intégrées, mesures et programmes visant à prévenir et combattre toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention, y compris ceux réalisés par les organisations non gouvernementales et la société civile ». (Conseil de l'Europe 2011, p. 5) Les enfants exposés à la violence sont explicitement mentionnés dans le préambule de la Convention d'Istanbul : « Reconnaissant que les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violence au sein de la famille » (p. 2)
- Une étude de budgétisation pourrait également être menée dans *un seul* domaine (pour en faciliter la réalisation). Il serait par exemple prometteur d'étudier le domaine des enfants en tant que groupe cible à adresser après une première intervention, cela dans l'optique de s'adresser à eux sur tout le territoire et aussi rapidement que possible et de leur offrir un accompagnement de qualité après une première intervention ; l'importance de ce type d'interventions pour les enfants et leur avenir est soulignée par les expert·e·s du terrain.

Remarques : Selon nos recherches, une étude utilisant l'approche de budgétisation constituerait une nouveauté en Suisse ; c'est une experte interviewée qui a attiré notre attention sur cette approche. Selon nos informations, il n'existe pas encore d'études de ce type en Europe, ce thème est plutôt abordé dans les pays du Sud.¹⁴ Une telle étude constituerait donc une approche innovante.

Arguments en faveur de la réalisation d'une première étude sur les coûts

Au cours de nos recherches pour la présente étude de faisabilité, nous avons constaté à plusieurs reprises qu'une étude sur les coûts consécutifs à l'exposition des enfants à la violence au sein du

¹⁴ La publication d'ONU Femmes «Manual for costing a multidisciplinary package of response services for women and girls subject to violence» (UN Women, 2013) donne un aperçu de l'approche de budgétisation.

couple parental est clairement souhaitée et considérée comme nécessaire. Selon les expert·e·s, différents aspects plaident en faveur de la réalisation d'une étude sur les coûts dans ce domaine. Nous les présentons ci-après de manière succincte :

Importance du thème, sensibilisation, impact politique : Les données relatives aux coûts permettent de montrer la pertinence et l'importance du thème et de l'illustrer également au niveau socio-économique. Les données financières peuvent par ailleurs contribuer à sensibiliser au problème et à définir un nouvel objectif sur des bases politiques solides. Les données et la réalité en matière de coûts peuvent avoir un impact politique et sont considérées par les expert·e·s travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et des enfants comme utiles et favorables au travail politique.

Amélioration des données, mise en œuvre effective, réalisation d'économies : Étant donné qu'il n'existe en général que peu de données en Suisse sur les enfants concernés, tout effort visant à progresser dans ce domaine doit être salué. De plus, on constate aujourd'hui un écart considérable entre les connaissances existantes et la mise en œuvre effective dans la pratique en ce qui concerne les conséquences et les besoins de soutien. Or, outre la souffrance, ce fossé engendre également de nombreux coûts dont la société doit rendre compte. En outre, une réflexion sur les coûts est également bienvenue, car elle peut démontrer qu'il peut être plus avantageux d'entreprendre quelque chose, d'investir dans le soutien et la prévention, plutôt que d'attendre les conséquences.

Légitimation du travail des professionnels : De l'avis des spécialistes interviewés, un autre argument en faveur d'une étude sur les coûts est que de telles connaissances peuvent aussi légitimer le travail effectué par des services étatiques compétents comme l'APEA. Ce travail contribue le cas échéant à interrompre la (spirale de la) violence.

Il convient également de mentionner les quelques avis sceptiques ou ambivalents des personnes interrogées sur le projet d'une étude sur les coûts :

- Certaines personnes se demandent par exemple s'il vaut la peine d'investir des sommes importantes pour chiffrer un problème qui est en fait connu. Selon elles, investir ces montants dans des actions et une aide concrètes serait plus utile.
- On constate aussi que le bien-être de l'enfant est de toute façon lésé d'un point de vue normatif et juridique par le fait d'être témoin de violence dans la relation parentale, que cela entraîne des coûts ou non ; d'un point de vue juridique, il faut dans tous les cas agir. De ce point de vue, une étude sur les coûts doit être envisagée comme une étape stratégique qui ouvre des opportunités de discussion et de prévention.

4.3 Conditions cadres : facteurs essentiels pour la réussite d'une étude sur les coûts

Nous abordons ci-après les conditions et les prérequis qui – outre la disponibilité des données et la définition du contenu thématique – sont particulièrement importants pour la réalisation d'une étude de coûts. Pour être en mesure d'aborder et de surmonter les tâches et les obstacles liés à une étude de coûts de manière appropriée, quatre points sont, selon nos analyses, essentiels et sont développés ci-après.

1) Interdisciplinarité de l'équipe de recherche/d'étude

Afin de pouvoir répondre à la complexité de la problématique, différentes connaissances et compétences doivent être disponibles et représentées dans l'équipe de recherche.

Les connaissances en question sont les suivantes :

- connaissances spécifiques de la problématique des enfants et des adolescents exposés à la violence au sein du couple parental (recherches, aspects théoriques et pratiques en sciences sociales),
- connaissances approfondies des méthodes scientifiques, ainsi que
- connaissance ciblée des institutions et des autorités (connaissance de terrain et des langues dans les différentes régions du pays).

L'équipe d'étude devrait de préférence comprendre des représentants des disciplines suivantes :

- sociologie, pédopsychologie/-psychiatrie en lien avec le thème de la violence conjugale et de l'exposition des enfants à cette violence – méthodes, saisie et évaluation,
- sciences économiques, en particulier économie politique – modèles et méthodes de calcul pour les différents types de coûts,
- technologie de l'information si des relevés prospectifs sont prévus.

Nous pourrions indiquer différents scientifiques correspondant à ces critères.

2) Soutien à la fois large et ciblé en faveur du projet d'étude

Il est essentiel de développer au préalable une stratégie concernant l'utilisation des résultats. Pour qui l'étude est-elle réalisée ? Comment, où et sous quelle forme les résultats seront-ils publiés et présentés ? Qui a besoin des résultats et dans quel but ?

Pour que, premièrement, les chercheurs puissent compter sur un accès aux différentes données nécessaires et un soutien ad hoc, et que, deuxièmement, les résultats soient largement intégrés et acceptés et qu'ils puissent conduire à des changements, le projet doit être soutenu tant du point de vue idéologique que financier par un réseau de différents acteurs. Les acteurs et parties prenantes principaux dans le domaine de la protection de l'enfance et de la violence domestique doivent être convaincus du projet et s'impliquer activement. On peut citer :

- la Confédération, c'est-à-dire les départements compétents dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et des enfants,
- les cantons et conférences intercantionales, éventuellement grandes villes,
- le monde politique,
- les associations et organisations actives dans le domaine de la protection de l'enfance et de la violence domestique.

Il est également recommandé de prévoir un groupe largement représentatif chargé d'accompagner l'étude.

3) Coopération des acteur·trice·s sur le terrain (spécialistes et services spécialisés)

Comme expliqué plus haut, une étude sur les coûts liés aux enfants ne peut se baser sur les statistiques existantes et les données standard des services et autorités compétents que de manière très limitée. Cela signifie que des enquêtes spécifiques auprès des acteur·trice·s concerné·e·s sont nécessaires pour réaliser une telle étude ; dans ce sens, les personnes du terrain seront appelées à fournir un certain travail. Ce contexte exige que, en amont déjà de la conception et du développement de la méthode de recherche, les services œuvrant sur le terrain acceptent de coopérer et de s'engager pour que les données de base nécessaires soient ensuite effectivement accessibles.

Outre les services spécialisés dans la lutte contre la violence domestique, qui sont sensibilisés à ce thème et généralement ouverts à la collaboration, il est important de convaincre d'autres services et autorités de la nécessité d'une collaboration. En d'autres termes, des services ayant des profils de tâches et de compétences plus larges et qui, jusqu'à présent, ne mettaient que peu l'accent sur le thème de l'exposition des enfants à la violence et qui ne traitaient pas ce thème comme une problématique spécifique devraient aussi être impliqués dans l'étude ; c'est précisément auprès de tels services que les données pourraient être moins aisément accessibles, il est par conséquent d'autant plus important de s'assurer de leur disponibilité à coopérer.

4) Financement de l'étude sur les coûts

La réalisation d'une étude sur les coûts liés aux enfants et résultant de la violence entre partenaires est une tâche laborieuse et complexe, qui nécessite des ressources temporelles et financières appropriées. Le financement pourrait être pris en charge par la Fondation KidsToo. Un cofinancement par plusieurs partenaires serait également favorable, car il donnerait encore plus de poids au projet et à son impact. D'autres sources de financement possibles et appropriées sont par exemple :

- un ou plusieurs offices fédéraux ayant des compétences dans le contexte du champ thématique (essentiellement le BFEG, mais aussi l'OFAS, l'OFSP, le DFJP, l'OFJ),
- le Fonds national suisse (FNS) pour l'encouragement de la recherche scientifique : le domaine du FNS intitulé *Encouragement de projets*, qui permet aux scientifiques de réaliser des projets de recherche sous leur propre responsabilité sur des thèmes et des objectifs de recherche choisis par eux-mêmes, conviendrait tout particulièrement à une étude sur les coûts,
- des aides financières de la Confédération pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; par le biais du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (soumission : deux fois par an, les aides financières de la Confédération prévoient entre autres explicitement des projets de recherche dans le domaine des enfants et des adolescents exposés à la violence au sein du couple),
- d'autres fondations telles que UBS Optimus Foundation (qui a soutenu l'étude « Mauvais traitements envers les enfants en Suisse », 2018), Beisheim Stiftung (qui se concentre sur les jeunes, notamment sur la santé physique et mentale au cours de l'adolescence),
- des fonds de loterie cantonaux, les projets soutenus relèvent entre autres des domaines de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé, de la société, de l'utilité publique, etc. (l'attribution des fonds varie d'un canton à l'autre ; certains fonds soutiennent des projets de recherche).

5 Expert·e·s interrogé·e·s

Nom	Organisation/Fonction	Internet
DOMAINE D'ACTIVITÉ		
Pia Allemann	BIF, Leitung Beratungsstelle für Frauen gegen Gewalt in Ehe und Partnerschaft, Zürich	www.bif-frauenberatung.ch
Antje Brüning	Fachstelle Pinocchio, Leitung Gruppe für von häuslicher Gewalt betroffene Kinder, Zürich	www.pinocchio-zh.ch
Simone Brunschwiler	OKey (KidsPunkt), Leitung a. i. Fachstelle Opferhilfeberatung & Kinderschutz, Winterthur	www.okeywinterthur.ch
Linus Cantieni	Anwalt, Zürich	www.rudincantieni.ch
Lena John	DAO, Dachorganisation Frauenhäuser Schweiz und Liechtenstein, Generalsekretärin, Bern	www.frauenhaus-schweiz.ch
Rosa Logar	Co-Leitung Wiener Interventionsstelle gegen Gewalt in der Familie, Wien	www.interventionsstelle-wien.at
Maria Mögel	Zentrum für Entwicklungspsychotherapie, Fachpsychologin/Psychoanalytikerin, Zürich	www.babyundkleinkind.ch
Pascale Tissot*	Consultation de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent CPEA, Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Payerne	www.chuv.ch
Rahel Wartenweiler	Netzwerk Kinderrechte Schweiz, Geschäftsführung, Bern	www.netzwerk-kinderrechte.ch
SECTEUR PUBLIC		
Patrick Fassbind	Leiter KESB Basel-Stadt, Basel, sowie Arbeitsausschuss KOKES, Konferenz für Kindes- und Erwachsenenschutzrecht	www.kesb.bs.ch , www.kokes.ch/de/organisation/arbeitsausschuss
Irene Huber	EBG, Fachstelle Gewalt, Eidg. Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann, wissenschaftliche Mitarbeiterin, Bern	www.ebg.admin.ch/ebg/de/home/the-men/haeusliche-gewalt.html
Franziska Moser	Bundesamt für Statistik, Sektion Kriminalität und Stafrecht, wissenschaftliche Mitarbeiterin, Neuchâtel	www.bfs.admin.ch
DOMAINE SCIENTIFIQUE ET FONDAMENTAL		
Kay Biesel	Institut Kinder- und Jugendhilfe, Fachhochschule Nordwestschweiz, Muttenz, Prof. Dr.	www.fhnw.ch
Michelle Cottier	Département de droit civil, Faculté de droit, Université de Genève, Prof. Dr.	www.unige.ch
Matthias Jäger*	Psychiatrie Baselland, Liestal, PD Dr. med.	www.pbl.ch
Andreas Jud	Institut für Kindheit, Jugend und Familie, Soziale Arbeit ZHAW, Zürich, Prof. Dr.	www.zhaw.ch/de/sozialearbeit
Barbara Kavemann	Expertin Kinder und häusliche Gewalt, Berlin, Honorarprof. Dr.	barbara-kavemann.de
René Knüsel	Université Lausanne, ancien directeur de l'Observatoire de la maltraitance envers les enfants (OME), Prof. Dr. em.	www.unil.ch
Susanne Stern	Büro Infrac, Zürich, Geschäftsleiterin	www.infrac.ch

*échange écrit

6 Références

- Albagly M. et al. (2014): Étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France en 2012. Rapport final de l'étude. Psytel, Paris.
- Andresen M. A., Linning S. J. (2014): Beginning to understand the economic costs of children's exposure to intimate partner violence. In: *International Journal of Child, Youth and Family Studies* (2014) 5(4): 588–608.
- Ashe S. et al. (2016): *Costs of Violence Against Women: An Examination of the Evidence*. Working Paper NO. 2. University of Galway, Ipsos Mori, International Center for Research on Women, Galway.
- Baier D. et al. (2018): *Elterliche Erziehung unter besonderer Berücksichtigung elterlicher Gewaltanwendung in der Schweiz. Ergebnisse einer Jugendbefragung*. Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, ZHAW und Haute école de travail Social Fribourg, HETS, Zürich.
- Berner Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt (Hrsg.) (2016): *Häusliche Gewalt. Was kann die Schule tun?* Bern.
- Brüscheweiler B. et al. (2021): *Kinderrechte aus Kinder- und Jugendsicht. Kinderrechte-Studie Schweiz und Liechtenstein 2021*. Herausgegeben von UNICEF Schweiz und Liechtenstein und dem Institut für Soziale Arbeit und Räume, Departement Soziale Arbeit der OST – Ostschweizer Fachhochschule, Zürich und St. Gallen.
- Carlson J. et al. (2019): *Viewing Children's Exposure to Intimate Partner Violence Through a Developmental, Social-Ecological, and Survivor Lens: The Current State of the Field, Challenges, and Future Directions*. In: *Violence Against Women* 2019, Vol. 25(1) 6–28.
- Carrell S. E., Hoekstra M. (2012): *Family Business or Social Problem? The Cost of Unreported Domestic Violence*. In: *Journal of Policy Analysis and Management*. Vol. 31. No. 4 2012, pp 861–875.
- Case Western Reserve University (2018): *Exposure to domestic violence costs US government \$55 billion each year. Exposure to domestic violence carries long-term consequences for both children and society*. In: *Science News from research organizations (www.sciencedaily.com)*.
- Cavalin C. et al. (2016): *Estimation du coût des violences au sein du couple et de leur incidence sur les enfants en France en 2012. Synthèse de la troisième étude française de chiffrage*. In: *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* 2016, N. 22-23, p. 390-8.
- Cheseaux J.-J., Duc Marwood A. und Romain Glassey N. (2013): *Exposition de l'enfant à des violences domestiques. Un modèle pluridisciplinaire de détection, d'évaluation et de prise en charge*. In: *Revue Médicale Suisse* 2013; 9, pp. 398-401.
- Conti G. et al. (2021): *The economic costs of child maltreatment in UK*. IZA Institute of Labor Economics, Bonn.
- Council of Europe (2014): *Overview of Studies on the Costs of Violence against Women and Domestic Violence*. Strasbourg.
- Council of Europe (Istanbul 2011): *Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence*. Council of Europe Treaty Series No. 210.
- De Puy J. et al. (2019): *Developing assessments for child exposure to intimate partner violence in Switzerland – A study of medico-legal reports in clinical settings*. In: *Journal of Family Violence*, 34, 2019, pp 371–383.

- Deloitte Access Economics (2019): The economic cost of violence against children and young people.
- Diez Grieser M. T., Dreifuss C. und Simoni H. (2012): Bericht der Evaluation der Projekte KidsCare und KidsPunkt im Kanton Zürich. Indizierte Prävention für von Häuslicher Gewalt betroffene Kinder. Marie Meierhofer Institut für das Kind, Zürich.
- Duvvury N. et al. (2013): Intimate Partner Violence: Economic Costs and Implications for Growth and Development. Women's Voice, Agency & Participation Research Series 2013 No. 3, The World Bank.
- Egger T., Stocker D. und Schär Moser M. (2013): Pilotprojekt Kindesschutz bei häuslicher Gewalt im Kanton Bern. Schlussbericht der externen Evaluation. Bern.
- Egli D., Rosenkranz S. (2020): Kinder im Schatten gestalkter Mütter. Mitbetroffenheit der Kinder von Ex-Partner-Stalking. Bachelor Arbeit Berner Fachhochschule Soziale Arbeit.
- Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen, EKKJ (2019): Das Recht des Kindes auf eine Erziehung ohne Gewalt. Situation in der Schweiz, Handlungsbedarf und Forderungen der EKKJ. Bern.
- Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann, EBG (Hrsg.) (2022): Nationaler Aktionsplan der Schweiz zur Umsetzung der Istanbul-Konvention 2022–2026. Bern.
- Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann, EBG (2020): Häusliche Gewalt gegen Kinder und Jugendliche. Informationsblatt B3, Bern.
- Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement, EJPD (2021): Häusliche Gewalt: Roadmap von Bund und Kantonen. In Zusammenarbeit mit der Konferenz der Kantonalen Justiz- und PolizeidirektorInnen, KKJPD und der Konferenz der kantonalen SozialdirektorInnen, SODK, Bern.
- EIGE, European Institute for Gender Equality (2021a): The costs of gender-based violence in the European Union. Luxembourg.
- EIGE, European Institute for Gender Equality (2021b): The costs of gender-based violence in the European Union. Technical report. Luxembourg.
- Fliedner J. et al. (2013): Kosten von Gewalt in Paarbeziehungen. Forschungsbericht des Büro Infrac im Auftrag des Eidgenössischen Büros für die Gleichstellung von Frau und Mann (EBG), Bern.
- Gloor D., Meier H. (2014a): «Der Polizist ist mein Engel gewesen.» Sicht gewaltbetroffener Frauen auf institutionelle Interventionen bei Gewalt in Ehe und Partnerschaft. Schlussbericht der NFP 60-Studie. Social Insight, Schinznach-Dorf.
- Gloor D., Meier H. (2014b): «Ohne den Mut, bei der Opferhilfe anzurufen, wäre ich heute nicht da, wo ich bin.» Institutionelle Hilfe und Intervention bei häuslicher Gewalt gegen Frauen. Kurzfassung der NFP 60-Studie. Social Insight, Schinznach-Dorf.
- Gloor D., Meier H. (2021): Auswertung Polizeiberichte Häusliche Gewalt (PBHG). Studie im Auftrag des Departements Volkswirtschaft und Inneres, Kanton Aargau. Zuhanden der Kommission öffentliche Sicherheit (SIK), Grosser Rat, Kanton Aargau. Social Insight, Schinznach-Dorf.
- Häger Glenngård A., Steen Carlsson K. und Berglund A. (2011): Ekonomiska konsekvenser av våld mot kvinnor – en kunskapsöversikt samt kostnadsberäkningar utifrån tre typfall. [Wirtschaftliche Folgen von Gewalt gegen Frauen – ein Überblick über die Fakten und Kostenschätzungen anhand von drei typischen Fällen] Institutet för Hälso- och Sjukvårdsekonomi IHE [Institut für Gesundheitsökonomie], Lund.
- Holmes M. R. et al. (2017a): Impact of Domestic Violence Exposure: Recommendations to Better Serve Ohio's Children. Research Methodology. The HealthPath Foundation of Ohio, Cincinnati OH.

- Holmes M. R. et al. (2017b): Impact of Domestic Violence Exposure: Recommendations to Better Serve Ohio's Children, full paper. The HealthPath Foundation of Ohio, Cincinnati OH.
- Holmes M. R. et al. (2018): Economic Burden of Child Exposure to Intimate Partner Violence in the United States. In: *Journal of Family Violence*, 33, pp. 239–249.
- Howarth E. (2021): Preventing and Responding to Children's Exposure to Intimate Partner Violence. In: *Encyclopedia on Early Childhood Development* (www.child-encyclopedia.com).
- Hughes K. et al. (2021): Health and financial costs of adverse childhood experiences in 28 European countries: a systematic review and meta-analysis. In: *Lancet Public Health* 2021; 6: e848–57.
- Institute for Women's Policy Research, Mc Lean G., Gonzalez Bocinski S. (2017): The Economic Cost of Intimate Partner Violence, Sexual Assault, and Stalking. Fact Sheet. Washington, DC.
- Jäger M., Sobocki P. und Rössler W. (2008): Cost of disorders of the brain in Switzerland: with a focus on mental disorders. In: *Swiss Medical Weekly*, 138(1-2):4-11.
- Jud A. et al. (2016): Häufigkeitsangaben zum sexuellen Missbrauch. Internationale Einordnung, Bewertung der Kenntnislage in Deutschland, Beschreibung des Entwicklungsbedarfs. Expertise. Unabhängiger Beauftragter für Fragen des sexuellen Kindesmissbrauchs, Berlin.
- Jud A. et al. (2018): Kindeswohlgefährdung in der Schweiz. Formen, Hilfen, fachliche und politische Implikationen. UBS Optimus Foundation, Zürich.
- Kahui S., Snively S. (2014): Measuring the Economic Costs of Child Abuse and Intimate Partner Violence to New Zealand. MoreMedia Enterprises, Wellington.
- Kavemann B., Kreyssig U. (Hrsg.) (2013): *Handbuch Kinder und häusliche Gewalt*. Springer VS, Wiesbaden.
- Koordinationsstelle Häusliche Gewalt (2021a): Schlussbericht Projekt «Häusliche Gewalt und die Kinder mittendrin». Kanton St.Gallen, Sicherheits- und Justizdepartement.
- Koordinationsstelle Häusliche Gewalt (2021b): *Kinder inmitten von Partnerschaftsgewalt. Eine Orientierungshilfe für die interdisziplinäre Fallarbeit*. Kanton St.Gallen, Sicherheits- und Justizdepartement.
- KPMG Australia (2016a): The cost of violence against women and their children in Australia. [Short Version:] This Final Report has been prepared for the Department of Social Services.
- KPMG Australia (2016b): The cost of violence against women and their children in Australia. Final Detailed Report. This Final Detailed Report has been prepared for the Department of Social Services.
- Krüger P. et al. (2017): Übersicht und evidenzbasierte Erkenntnisse zu Massnahmen der Früherkennung von innerfamiliärer Gewalt bzw. Kindeswohlgefährdungen. Beiträge zur sozialen Sicherheit, Forschungsbericht Nr. 1/18, Bundesamt für Sozialversicherungen, BSV, Bern.
- Krüger P., Reichlin B. (2021): Kontakt nach häuslicher Gewalt? Leitfaden zur Prüfung und Gestaltung des persönlichen Verkehrs für Kinder bei häuslicher Gewalt. Schweizerische Konferenz gegen häusliche Gewalt (SKHG), im Auftrag der Kantonalen Konferenz der Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD) und der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK), Bern.
- Lamers-Winkelmann F., Willemsen A. M., Visser M. (2012): Adverse Childhood Experiences of Referred Children Exposed to Intimate Partner Violence: Consequences for Their Wellbeing. In: *Child Abuse & Neglect*, 36 (2), S. 166–179.
- Marx J., Fischer S. (2019): Erstintervention nach Häuslicher Gewalt. Umgang mit Polizeirapporten nach Häuslicher Gewalt im Kinder- und Jugenddienst. KJD Basel.

- Meier K. (2011): Kinder als Mitbetroffene von Partnerschaftsgewalt. Eine Bestandesaufnahme von Unterstützungsangeboten im Kanton Solothurn und deren Bewertung durch lokale Fachpersonen. Masterarbeit Studiengang Public Health der Universitäten Basel, Bern und Zürich, Bern.
- Mögel M. (2020): Wie wirkt sich häusliche Gewalt auf die Eltern-Kind-Beziehung aus? In: *Obstetrica*, Nr. 1/2, S. 16–19.
- Oliver R. et al. (2019): *The economic and social costs of domestic abuse*. Home Office, London.
- Ouedraogo R., Stenzel D. (2021): *The Heavy Economic Toll of Gender-based Violence: Evidence from Sub-Saharan Africa*. IMF WP/21/277, International Monetary Fund, Washington DC.
- Pädiatrie Schweiz (2022): *Nationale Kinderschutzstatistik 2021*. Fachgruppe Kinderschutz der Schweizerischen Kinderkliniken, Baden.
- Pro Bono Economics (2018): *The economic cost from childhood exposure to severe domestic violence*. Technical report prepared for Hestia in association with Jon Franklin.
- Pro Bono Economics (2019): *On the Sidelines. The Economic and Personal Cost of Childhood Exposure to Domestic Violence*.
- Safireland (2021): *Assessing the Social and Economic Costs of DV. A Summary Report*. Dublin.
- Schär C. (2015): Kinder als Mitbetroffene von Gewalt in Paarbeziehungen. In: Von Fellenberg M., Jurt L. (Hg.): *Kinder als Mitbetroffene von Gewalt in Paarbeziehungen. Ein Handbuch*. gender wissen Bd. 15, eFeF-Verlag, Wettingen, S. 19–52.
- Sicherheitsdirektion Basel-Landschaft, Fachbereich Kindes- und Jugendschutz (2021): *Psychosoziale Unterstützung von Kindern als Zeugen häuslicher Gewalt im Rahmen der Erstintervention*.
- Solidarité Femmes Fribourg (2008): *Die Folgen der Beziehungsgewalt für die Kinder. Arbeit bei den Kindern im Frauenhaus*. In: *Jahresbericht 2008*, Fribourg.
- Stern S., De Rocchi A. (2019): *Statistische Datengrundlagen der Schweiz für die Staatenberichterstattung zur Istanbul-Konvention*. Expertise. Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG, Bern.
- UN Women (2013): *Manual for Costing a Multidisciplinary Package of Response Services for Women and Girls subjected to Violence*. Regional Office for Asia and the Pacific, Bangkok.
- Von Fellenberg M., Jurt L. (Hg.) (2015): *Kinder als Mitbetroffene von Gewalt in Paarbeziehungen. Ein Handbuch*. gender wissen Bd. 15, eFeF-Verlag, Wettingen.
- Zhang T. et al. (2012): *An Estimation of the Economic Impact of Spousal Violence in Canada, 2009*. Department of Justice Canada.
- Zumbrunn A. et al. (2020): *Lebenswelten, Umweltfaktoren und gesellschaftliche Rahmenbedingungen als Gesundheitsdeterminanten bei Kindern, Jugendlichen und jungen Erwachsenen in der Schweiz*. Literaturecherche und Expertinnen-/Expertenbefragung. Obsan Bericht 01/2020, Schweizerisches Gesundheitsobservatorium, Neuchâtel.